

## Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

États financiers annuels audités

31 mars 2025



# Table des matières

Message aux détenteurs de parts	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États financiers	
Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel	8
Notes générales aux états financiers	28

## Message aux détenteurs de parts

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir le rapport annuel 2025 des fonds communs de placement d'IA Clarington. Les états financiers ci-joints comprennent des renseignements importants concernant vos placements pour la période close le 31 mars 2025.

Nous vous remercions de votre confiance continue et sommes engagés à vous offrir des solutions de placement actives répondant à vos besoins.

Pour toute question ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller financier ou avec l'équipe du service à la clientèle d'IA Clarington au 1 800 530-0204, ou visiter notre site Web au [www.iaclarington.com](http://www.iaclarington.com).

Cordialement,



Catherine Milum  
Chef de la direction

# Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Placements IA Clarington inc., gestionnaire du Fonds, et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers et les autres sections du présent rapport.

Le gestionnaire a maintenu des processus adéquats permettant d'assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière produite. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les informations significatives sur les méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note générale 3 des états financiers.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller le processus de présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers du Fonds. Il examine également les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les questions d'audit et les problèmes liés à la présentation de l'information financière avec la direction et les auditeurs indépendants.



Catherine Milum  
Chef de la direction

5 juin 2025



Abrar Nantel  
Chef de la direction financière



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux détenteurs de parts et au fiduciaire de

Fonds IA Clarington Agile de revenu mondial à rendement global	Fonds IA Clarington Loomis de répartition mondiale
Fonds IA Clarington canadien de dividendes	Fonds IA Clarington Loomis d'opportunités en actions mondiales
Fonds IA Clarington de petites capitalisations canadiennes	Fonds IA Clarington Loomis d'obligations mondiales multisectorielles
Fonds IA Clarington d'obligations de base plus	Fonds IA Clarington Loomis international de croissance
Fonds IA Clarington de revenu à taux variable	Fonds IA Clarington Loomis de croissance toutes capitalisations américaines
Portefeuille IA Clarington mondial équilibré plus	Fonds IA Clarington marché monétaire
Fonds IA Clarington mondial de dividendes	Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel
Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage	Mandat IA Clarington alternatif multistratégie
Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales	Fonds IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés
Fonds IA Clarington d'actions mondiales	Fonds IA Clarington stratégique de revenu d'actions
Portefeuille IA Clarington d'actions mondiales plus	Fonds IA Clarington stratégique de revenu
Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage	Fonds Clic objectif 2025 IA Clarington
Fonds IA Clarington mondial macro Avantage	Fonds Clic objectif 2030 IA Clarington
Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles (auparavant, Fonds IA Clarington de valeur mondial)	Fonds IA Clarington américain dividendes croissance
Portefeuille IA Clarington de revenu mondial à risque géré	Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars U.S.
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR équilibré	Fonds IA Clarington neutre en devises d'actions américaines
Fonds IA Clarington Inhance PSR d'obligations	Portefeuille IA Gestion de patrimoine équilibré
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR prudent	Portefeuille IA Gestion de patrimoine prudent
Fonds IA Clarington Inhance PSR actions mondiales	Mandat d'obligations de base IA Gestion de patrimoine
Fonds IA Clarington Inhance PSR de petites capitalisations mondiales	Mandat d'obligations améliorées IA Gestion de patrimoine
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR croissance	Portefeuille IA Gestion de patrimoine croissance
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR croissance élevée	Portefeuille IA Gestion de patrimoine croissance élevée
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR modéré	Portefeuille IA Gestion de patrimoine modéré
Fonds IA Clarington Inhance PSR revenu mensuel	

(individuellement, le « Fonds »)

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
PwC Tower, 18 York Street, bureau 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2  
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215, Téléc. courriel : ca\_toronto\_18\_york\_fax@pwc.com



---

## Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds au 31 mars 2025 de chaque Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1b, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 1b);
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 1b);
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables pour les périodes indiquées à la note 1b);
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 1b);
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

---

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

---

## Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

---

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

---

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Patrizia Ferrari.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)  
Le 12 juin 2025

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## États de la situation financière

Aux	31 mars	31 mars
En milliers (sauf les montants par part)	2025	2024
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF COURANT</b>		
Placements	400 576	382 766
Instruments financiers dérivés		
Contrats à terme standardisés	27	89
Contrats de change	55	24
Trésorerie	1 939	2 104
Marge	342	463
Souscriptions à recevoir	232	59
Sommes à recevoir sur la vente de titres	17 358	1 345
Intérêts, dividendes, distributions et autres montants à recevoir	1 780	674
	<b>422 309</b>	<b>387 524</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF COURANT</b>		
Instruments financiers dérivés		
Contrats à terme standardisés	85	2
Contrats de change	290	25
Options	1	2
Marge	234	-
Sommes à payer sur l'achat de titres	12 829	1 548
Rachats à payer	276	201
Distributions à payer	77	-
Charges à payer	261	264
	<b>14 053</b>	<b>2 042</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES</b>		
	<b>408 256</b>	<b>385 482</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR SÉRIE</b>		
Série A	26 280	30 737
Série E	16 270	16 172
Série E6	15 281	13 680
Série E8	10 000	9 052
Série F	24 171	21 419
Série F6	9 290	9 095
Série F8	2 886	2 458
Série I	10 776	13 147
Série L	3	350
Série L6	64	323
Série O	260 456	232 282
Série T6	24 681	26 355
Série T8	8 098	10 412
<b>NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION</b>		
Série A	1 748	2 255
Série E	1 093	1 199
Série E6	1 720	1 620
Série E8	935	873
Série F	1 553	1 520
Série F6	769	801
Série F8	343	305
Série I	629	848
Série L	0,2	27
Série L6	8	41
Série O	15 714	15 491
Série T6	3 168	3 548
Série T8	1 959	2 584

## États de la situation financière (suite)

Aux	31 mars	31 mars
En milliers (sauf les montants par part)	2025	2024
	\$	\$
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART</b>		
Série A	15,03	13,63
Série E	14,89	13,49
Série E6	8,88	8,44
Série E8	10,70	10,37
Série F	15,57	14,09
Série F6	12,08	11,35
Série F8	8,41	8,06
Série I	17,13	15,51
Série L	14,31	13,06
Série L6	8,31	7,94
Série O	16,57	14,99
Série T6	7,79	7,43
Série T8	4,13	4,03

Approuvés au nom du conseil d'administration de Placements IA Clarington inc.



Catherine Milum, chef de la direction



Stephan Bourbonnais, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## États du résultat global

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers (sauf les montants par part)	\$	\$
<b>REVENUS</b>		
Intérêts à des fins de distribution	2 699	2 739
Dividendes	3 217	3 690
Distributions et attributions de fonds de placement	5 338	5 682
Prêts de titres	64	26
Autres revenus	1 034	-
Revenus de fiducies de revenus	98	128
Gain (perte) de change sur la trésorerie	88	(10)
Autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés		
Placements :		
Gain (perte) net réalisé	28 886	24 010
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	11 567	12 087
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements	40 453	36 097
Instruments financiers dérivés :		
Gain (perte) net réalisé	(1 499)	(3 009)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(381)	1 742
Gain (perte) net sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	(1 880)	(1 267)
Total des autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés	38 573	34 830
	51 111	47 085
<b>CHARGES</b>		
Frais de gestion	2 459	2 524
Frais d'administration fixe	653	621
Honoraires du comité d'examen indépendant	4	4
Coûts de transactions	140	141
Impôts étrangers retenus à la source	118	58
	3 374	3 348
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	<b>47 737</b>	<b>43 737</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR SÉRIE</b>		
Série A	3 006	3 240
Série E	1 807	1 478
Série E6	1 550	1 336
Série E8	973	744
Série F	2 631	2 414
Série F6	1 090	1 082
Série F8	302	274
Série I	1 506	1 683
Série L	21	36
Série L6	33	33
Série O	31 067	27 411
Série T6	2 740	2 782
Série T8	1 011	1 224
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART</b>		
Série A	1,52	1,22
Série E	1,54	1,36
Série E6	0,92	0,87
Série E8	1,09	0,97
Série F	1,74	1,48
Série F6	1,40	1,18
Série F8	0,95	0,93
Série I	2,09	1,74
Série L	1,55	1,09
Série L6	1,01	0,78
Série O	2,00	1,80
Série T6	0,82	0,72
Série T8	0,45	0,34

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers	\$	\$
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>		
Série A	30 737	39 063
Série E	16 172	11 308
Série E6	13 680	10 313
Série E8	9 052	-
Série F	21 419	23 051
Série F6	9 095	11 973
Série F8	2 458	2 318
Série I	13 147	15 453
Série L	350	681
Série L6	323	349
Série O	232 282	213 215
Série T6	26 355	32 617
Série T8	10 412	21 135
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>		
Série A	3 006	3 240
Série E	1 807	1 478
Série E6	1 550	1 336
Série E8	973	744
Série F	2 631	2 414
Série F6	1 090	1 082
Série F8	302	274
Série I	1 506	1 683
Série L	21	36
Série L6	33	33
Série O	31 067	27 411
Série T6	2 740	2 782
Série T8	1 011	1 224
<b>DISTRIBUTIONS AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>		
Revenus nets de placement :		
Série A	(171)	-
Série E	(144)	(14)
Série E6	(118)	(20)
Série E8	(73)	(13)
Série F	(432)	(254)
Série F6	(162)	(119)
Série F8	(44)	(28)
Série I	(339)	(301)
Série L	(1)	-
Série L6	(2)	-
Série O	(6 457)	(4 263)
Série T6	(184)	(8)
Série T8	(55)	-
Gain réalisé sur la vente de placements et d'instruments financiers dérivés :		
Série A	-	(396)
Série E	-	(211)
Série E6	-	(248)
Série E8	-	(24)
Série F	-	(98)
Série F6	-	-
Série F8	-	(41)
Série I	-	(144)
Série L	-	(9)
Série L6	-	(12)
Série O	-	(6 876)
Série T6	-	(557)
Série T8	-	(349)

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (suite)

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers	\$	\$
Remboursement de capital :		
Série A	-	-
Série E	-	-
Série E6	(707)	(749)
Série E8	(642)	(486)
Série F	-	-
Série F6	(357)	(467)
Série F8	(154)	(157)
Série I	-	-
Série L	-	-
Série L6	(13)	(20)
Série O	-	-
Série T6	(1 292)	(1 668)
Série T8	(676)	(1 083)
	<b>(12 023)</b>	<b>(18 615)</b>
<b>OPÉRATIONS SUR PARTS RACHETABLES</b>		
Produit d'émission de parts rachetables :		
Série A	3 037	2 173
Série E	4 179	5 997
Série E6	2 354	4 728
Série E8	1 784	9 684
Série F	3 750	1 383
Série F6	551	251
Série F8	367	98
Série I	1 019	74
Série L	-	-
Série L6	-	-
Série O	13 279	12 228
Série T6	1 588	1 046
Série T8	579	411
Réinvestissement des distributions aux détenteurs de parts rachetables :		
Série A	165	395
Série E	143	228
Série E6	687	888
Série E8	570	418
Série F	374	319
Série F6	371	392
Série F8	113	147
Série I	339	445
Série L	1	9
Série L6	15	32
Série O	6 457	11 139
Série T6	1 363	2 103
Série T8	391	990
Rachat de parts rachetables :		
Série A	(10 494)	(13 738)
Série E	(5 887)	(2 614)
Série E6	(2 165)	(2 568)
Série E8	(1 664)	(1 271)
Série F	(3 571)	(5 396)
Série F6	(1 298)	(4 017)
Série F8	(156)	(153)
Série I	(4 896)	(4 063)
Série L	(368)	(367)
Série L6	(292)	(59)
Série O	(16 172)	(20 572)
Série T6	(5 889)	(9 960)
Série T8	(3 564)	(11 916)
	<b>(12 940)</b>	<b>(21 116)</b>

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (suite)

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers	\$	\$
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>		
Série A	(4 457)	(8 326)
Série E	98	4 864
Série E6	1 601	3 367
Série E8	948	9 052
Série F	2 752	(1 632)
Série F6	195	(2 878)
Série F8	428	140
Série I	(2 371)	(2 306)
Série L	(347)	(331)
Série L6	(259)	(26)
Série O	28 174	19 067
Série T6	(1 674)	(6 262)
Série T8	(2 314)	(10 723)
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>		
Série A	26 280	30 737
Série E	16 270	16 172
Série E6	15 281	13 680
Série E8	10 000	9 052
Série F	24 171	21 419
Série F6	9 290	9 095
Série F8	2 886	2 458
Série I	10 776	13 147
Série L	3	350
Série L6	64	323
Série O	260 456	232 282
Série T6	24 681	26 355
Série T8	8 098	10 412

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## États des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
En milliers	\$	\$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	47 737	43 737
Ajustements		
Intérêts à des fins de distribution	(2 699)	(2 739)
Dividendes	(3 217)	(3 690)
Autres revenus	(1 034)	-
Revenus de fiducies de revenus	(98)	(128)
Distributions et attributions de fonds de placement	(5 338)	(5 682)
Impôts étrangers retenus à la source	118	58
Perte (gain) de change sur la trésorerie	(88)	10
Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les instruments financiers dérivés	(27 387)	(21 001)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les instruments financiers dérivés	(11 186)	(13 829)
Coûts de transactions	140	141
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	344 110	368 587
Achats de placements	(322 959)	(336 969)
Diminution (augmentation) de la marge	355	2 836
Augmentation (diminution) des charges à payer	(3)	(26)
Intérêts reçus (payés)	1 904	2 447
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	3 241	3 754
Distributions et attributions de fonds de placement reçues	1 036	444
Revenus de fiducies de revenus reçus	99	128
Autres revenus reçus	-	515
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>24 731</b>	<b>38 593</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Distributions payées aux détenteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(957)	(1 209)
Produit d'émission de parts rachetables	32 487	38 073
Variations des souscriptions à recevoir	(173)	45
Produit de rachat de parts rachetables	(56 416)	(76 694)
Variations des rachats à payer	75	(432)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(24 984)</b>	<b>(40 217)</b>
Gain (perte) de change sur la trésorerie	88	(10)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(165)</b>	<b>(1 634)</b>
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	2 104	3 738
<b>TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 939</b>	<b>2 104</b>

Les activités présentées à l'état des flux de trésorerie comprennent les activités sans effet sur la trésorerie.

Activités de financement sans effet sur la trésorerie		
	2025	2024
	\$	\$
Émission de parts des autres séries	(10 408)	(21 219)
Rachat de parts des autres séries	10 408	21 219

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Inventaire du portefeuille

Au 31 mars 2025  
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>ACTIONS CANADIENNES (26,37 %)</b>			
<b>SERVICES DE COMMUNICATION (0,65 %)</b>			
BCE Inc.	28 993	1 482	958
Québecor inc., cat. B	3 370	123	122
Rogers Communications inc., cat. B	12 320	658	473
TELUS Corp.	53 650	1 274	1 107
	3 537	2 660	
<b>CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,94 %)</b>			
Aritzia Inc.	2 240	116	113
La Société Canadienne Tire Itée, cat. A	1 864	277	279
Dollarama inc.	9 050	713	1 393
Les Vêtements de Sport Gildan inc., cat. A	7 754	365	493
Magna International Inc.	8 984	603	439
Martinrea International Inc.	22 033	262	155
Restaurant Brands International Inc.	9 792	842	939
	3 178	3 811	
<b>BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (1,27 %)</b>			
Alimentation Couche-Tard inc.	28 072	1 483	1 992
Empire Co. Ltd., cat. A	6 530	244	315
Les Compagnies Loblaw Itée	6 420	833	1 295
Les Aliments Maple Leaf inc.	14 413	317	361
Metro inc., cat. A	2 937	208	294
Premium Brands Holdings Corp.	3 617	285	280
La Compagnie du Nord-Ouest inc.	11 828	599	601
	3 969	5 138	
<b>ÉNERGIE (4,67 %)</b>			
Advantage Energy Ltd.	40 430	410	438
ARC Resources Ltd.	23 350	357	676
Corporation Cameco	14 440	529	856
Canadian Natural Resources Ltd.	70 040	1 768	3 101
Cenovus Energy Inc.	39 582	735	792
CES Energy Solutions Corp.	29 707	262	220
Enbridge Inc.	69 570	3 386	4 431
Compagnie Pétrolière Impériale Itée	5 060	338	526
Matr Corp.	12 930	183	132
MEG Energy Corp.	11 580	169	292
Pembina Pipeline Corp.	22 168	1 037	1 276
South Bow Corp.	6 210	229	228
Suncor Énergie Inc.	41 685	1 593	2 323
Tamarack Valley Energy Ltd.	54 690	242	239
Corporation TC Énergie	33 410	1 781	2 271
Topaz Energy Corp.	2 565	62	62
Tourmaline Oil Corp.	15 420	731	1 070
Whitecap Resources inc.	18 670	168	173
	13 980	19 106	
<b>FINANCE (8,71 %)</b>			
AGF Management Ltd., cat. B	26 073	274	264
Banque de Montréal	23 890	2 554	3 283
Brookfield Asset Management Ltd., cat. A	13 355	394	930
Brookfield Corp.	47 822	1 950	3 601
Banque Canadienne Impériale de Commerce	27 122	1 566	2 196
Definity Financial Corp.	4 957	284	317
Fairfax Financial Holdings Ltd.	770	654	1 601
goeasy Ltd.	798	122	120
Great-West Lifeco Inc.	10 410	367	587
Intact Corporation financière	5 310	913	1 561
Société Financière Manuvie	60 340	1 577	2 706
Banque Nationale du Canada	10 550	864	1 253
Power Corporation du Canada	18 710	636	952
Banque Royale du Canada	43 745	4 751	7 091
Financière Sun Life inc.	20 805	1 261	1 714
La Banque de Nouvelle-Écosse	36 055	2 483	2 460

Au 31 mars 2025  
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>FINANCE (suite)</b>			
La Banque Toronto-Dominion	57 570	4 083	4 964
		24 733	35 600
<b>SANTÉ (0,08 %)</b>			
Chartwell résidences pour retraités	20 483	334	344
<b>INDUSTRIE (2,65 %)</b>			
Aecon Group Inc.	11 364	292	192
Air Canada	25 660	475	364
Groupe AtkinsRéalis inc.	9 497	374	649
ATS Corp.	3 081	121	111
CAE Inc.	8 680	329	307
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	16 654	2 217	2 332
Chemin de fer Canadien Pacifique Kansas City Itée	28 530	2 369	2 881
Element Fleet Management Corp.	9 900	190	283
Finning International Inc.	3 190	127	129
Hammond Power Solutions Inc.	1 723	171	131
K-Bro Linen Inc.	7 353	257	254
RB Global Inc.	1 500	209	217
Stantec Inc.	3 700	446	441
TFI International Inc.	2 410	337	269
Thomson Reuters Corp.	4 516	505	1 121
Groupe WSP Global Inc.	4 501	685	1 099
		9 104	10 780
<b>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (2,77 %)</b>			
Celestica Inc.	3 310	366	376
CGI inc., cat. A	6 140	729	882
Constellation Software Inc.	710	1 704	3 236
Constellation Software Inc., bons de souscription, 2040-03-31	910	-	-
Dye & Durham Ltd.	13 655	183	148
Kinaxis Inc.	1 570	250	249
Lumine Group Inc.	9 364	280	379
Open Text Corp.	11 230	521	408
Shopify Inc., cat. A	38 060	3 230	5 210
The Descartes Systems Group Inc.	2 916	490	422
		7 753	11 310
<b>MATÉRIAUX (3,12 %)</b>			
SN Plus Inc.	26 971	149	143
Mines Agnico Eagle Itée	16 543	1 089	2 579
Alamos Gold inc., cat. A	25 250	526	971
B2Gold Corp.	42 850	188	175
Société aurifère Barrick	50 820	1 219	1 420
Capstone Copper Corp.	32 410	190	240
CCL Industries Inc., cat. B	6 940	429	488
Discovery Silver Corp.	17 045	35	36
Dundee Precious Metals inc.	17 584	165	336
Equinox Gold Corp.	34 370	309	340
Franco-Nevada Corp.	6 890	1 114	1 559
K92 Mining Inc.	28 150	287	349
Corporation d'or Kinross	42 900	308	778
Methanex Corp.	5 748	357	290
Nutrien Ltd.	12 724	902	909
Pan American Silver Corp.	20 254	520	753
Ressources Teck Itée, cat. B	13 790	597	723
Torex Gold Resources inc.	9 694	217	386
West Fraser Timber Co. Ltd.	2 413	285	267
		8 886	12 742
<b>IMMOBILIER (0,38 %)</b>			
FPI d'immeubles résidentiels canadiens	9 160	422	395
Colliers International Group Inc.	1 220	167	212
FirstService Corp.	1 620	362	387
FPI RioCan	31 988	597	549

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2025 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>IMMOBILIER (suite)</b>			
		1 548	1 543
<b>SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (1,13 %)</b>			
AltaGas Ltd.	13 630	402	538
ATCO Ltd., cat. I	5 399	219	270
Brookfield Infrastructure Partners LP	14 720	563	630
Capital Power Corp.	7 312	375	350
Emera Inc.	8 591	490	521
Fortis Inc.	18 400	1 012	1 206
Hydro One Ltd.	12 600	484	610
Northland Power Inc.	22 940	423	451
		3 968	4 576
<b>TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES</b>		<b>80 990</b>	<b>107 610</b>

## ACTIONS AMÉRICAINES (0,74 %) CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,02 %)

BRP Inc.	2 053	184	100
----------	-------	-----	-----

## INDUSTRIE (0,72 %)

GFL Environmental Inc.	8 260	447	574
MDA Ltd.	4 450	115	122
Waste Connections Inc.	7 988	1 327	2 241
		1 889	2 937

## TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES

**2 073 3 037**

Au 31 mars 2025 En milliers (sauf le nombre de titres)	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
---	------	------------------	---------------	---------------------

## ACTIONS ÉTRANGÈRES (0,74 %)

### MATÉRIAUX (0,74 %)

First Quantum Minerals Ltd.	Zambie	27 440	521	531
IAMGOLD Corp.	Burkina-Faso	23 840	197	214
	La République Démocratique du Congo	41 750	713	510
Ivanhoe Mines Ltd., cat. A	Bésil	15 840	855	1 769
Wheaton Precious Metals Corp.				
			2 286	3 024

## TOTAL DES ACTIONS ÉTRANGÈRES

**2 286 3 024**

Au 31 mars 2025 En milliers	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
--------------------------------	----------------	-----------------	--------------------	---------------	---------------------

## OBLIGATIONS CANADIENNES (11,53 %)

### TITRES ADOSSÉS À DES ACTIFS (0,46 %)

BMO Nesbitt Burns Inc.	3,500 %	2027-10-01	244	245	247
BMO Nesbitt Burns Inc.	3,640 %	2029-10-01	353	353	360
Fiducie Cartes de Crédit Eagle, série A	4,783 %	2027-07-17	25	25	26
Banque Équitable	3,650 %	2029-09-01	511	517	521
Ford Auto Securitization Trust II, série 24-B, cat. A2, remb. par antic.	3,724 %	2028-11-15	65	65	66
Ford Auto Securitization Trust II, série A, ClassA3, remb. par antic.	4,915 %	2029-02-15	180	180	185
Ford Auto Securitization Trust, série 22-A, cat. A3, remb. par antic.	5,399 %	2028-09-15	220	220	227
Compagnie de Fiducie Peoples	3,180 %	2029-12-01	269	265	270

Au 31 mars 2025 En milliers	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>TITRES ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)</b>					
				1 870	1 902

## TITRES DE SOCIÉTÉS (3,83 %)

407 International Inc., remb. par antic.	4,190 %	2042-04-25	140	136	135
Aéroports de Montréal	6,950 %	2032-04-16	89	96	99
AltaLink LP, remb. par antic.	4,090 %	2045-06-30	110	131	104
AltaLink LP, remb. par antic.	5,463 %	2055-10-11	75	75	88
Groupe AtkinsRéalis inc., remb. par antic.	5,700 %	2029-03-26	285	286	298
Banque de Montréal, remb. par antic.	4,709 %	2027-12-07	130	134	135
Banque de Montréal, variable, remb. par antic.	1,928 %	2031-07-22	280	262	275
Banque de Montréal, variable, remb. par antic.	6,534 %	2032-10-27	65	70	70
Banque de Montréal, variable, remb. par antic.	4,976 %	2034-07-03	345	352	359
Banque de Montréal, variable, remb. par antic.	4,077 %	2035-03-05	170	170	170
Bell Canada, remb. par antic.	5,150 %	2034-08-24	300	302	317
Bell Canada, remb. par antic.	4,450 %	2047-02-27	150	134	138
Bell Canada, remb. par antic.	5,600 %	2053-08-11	30	32	32
Brookfield Renewable Partners ULC, remb. par antic.	5,318 %	2054-01-10	20	20	21
Brookfield Renewable Partners ULC, variable, remb. par antic.	5,450 %	2055-03-12	110	110	110
Banque Canadienne Impériale de Commerce, variable, remb. par antic.	4,900 %	2027-04-02	210	212	214
Banque Canadienne Impériale de Commerce, variable, remb. par antic.	4,150 %	2035-04-02	175	175	175
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, remb. par antic.	5,100 %	2054-05-02	90	94	97
CT REIT, remb. par antic.	5,828 %	2028-06-14	70	70	74
CU Inc., remb. par antic.	3,174 %	2051-09-05	55	44	44
CU Inc., remb. par antic.	5,088 %	2053-09-20	25	26	27
Enbridge Gas Inc., remb. par antic.	4,000 %	2044-08-22	80	71	74
Enbridge Gas Inc., remb. par antic.	3,590 %	2047-11-22	100	83	87
Enbridge Inc., remb. par antic.	5,320 %	2054-08-22	90	92	93
Enbridge Inc., variable, remb. par antic.	5,500 %	2077-07-15	140	194	196
Enbridge Inc., variable, remb. par antic.	5,375 %	2077-09-27	345	331	351
Pipelines Enbridge Inc., remb. par antic.	4,330 %	2049-02-22	25	22	22
Énergir, SC, remb. par antic.	4,830 %	2053-06-02	70	70	73
Fairfax Financial Holdings Ltd., remb. par antic.	4,730 %	2034-11-22	190	190	195
Fédération des caisses Desjardins du Québec	4,407 %	2027-05-19	185	187	190
Fédération des caisses Desjardins du Québec, variable, remb. par antic.	1,992 %	2031-05-28	210	185	207
Fédération des caisses Desjardins du Québec, variable, remb. par antic.	5,035 %	2032-08-23	235	241	243
Fédération des caisses Desjardins du Québec, variable, remb. par antic.	5,279 %	2034-05-15	155	155	163
Fédération des caisses Desjardins du Québec, variable, remb. par antic.	4,264 %	2035-01-24	140	140	141
FPI First Capital, remb. par antic.	5,455 %	2032-06-12	85	86	90
Fortis Inc., remb. par antic.	4,090 %	2032-03-26	165	165	166
Fortis Inc., remb. par antic.	5,677 %	2033-11-08	165	178	183

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2025 En milliers	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$	Au 31 mars 2025 En milliers	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>TITRES DE SOCIÉTÉS (suite)</b>						<b>TITRES DE SOCIÉTÉS (suite)</b>					
FortisBC Inc., remb. par antic.	4,920 %	2054-08-12	50	50	52	Banque Royale du Canada, variable, remb. par antic.	2,940 %	2032-05-03	500	483	495
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto	5,630 %	2040-06-07	125	178	142	Banque Royale du Canada, variable, remb. par antic.	5,010 %	2033-02-01	465	478	482
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto	5,300 %	2041-02-25	80	86	88	Banque Royale du Canada, variable, remb. par antic.	5,096 %	2034-04-03	60	60	63
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, série 19-2, remb. par antic.	2,750 %	2039-10-17	100	78	84	Banque Royale du Canada, variable, remb. par antic.	4,279 %	2035-02-04	65	65	66
Great-West Lifeco Inc., série 1, variable, remb. par antic.	3,600 %	2081-12-31	35	32	31	La Banque de Nouvelle-Écosse	4,680 %	2029-02-01	40	42	42
Collectif Santé Montréal SC	6,721 %	2049-09-30	47	60	57	La Banque Toronto-Dominion	7,232 %	2027-10-31	70	73	74
Hydro One Inc.	5,490 %	2040-07-16	200	216	222	La Banque Toronto-Dominion	5,491 %	2028-09-08	100	107	107
Hydro One Inc., remb. par antic.	4,170 %	2044-06-06	25	23	24	La Banque Toronto-Dominion, variable, remb. par antic.	3,060 %	2032-01-26	350	341	347
Hydro One Inc., remb. par antic.	3,720 %	2047-11-18	125	109	112	La Banque Toronto-Dominion, variable, remb. par antic.	5,177 %	2034-04-09	40	40	42
Hyundai Capital Canada Inc., remb. par antic.	5,565 %	2028-03-08	115	120	121	La Banque Toronto-Dominion, variable, remb. par antic.	7,283 %	2082-10-31	255	267	268
Société financière IGM Inc., remb. par antic.	4,206 %	2050-03-21	20	20	19	TransAlta Corp., remb. par antic.	5,625 %	2032-03-24	165	165	167
Intact Corporation financière, variable, remb. par antic.	4,653 %	2034-05-16	515	530	537	TransCanada Pipelines Ltd.	4,550 %	2041-11-15	55	51	52
Intact Corporation financière, variable, remb. par antic.	4,645 %	2060-03-21	95	95	95	TransCanada Pipelines Ltd., remb. par antic.	4,575 %	2035-02-20	95	95	96
Intact Corporation financière, variable, remb. par antic.	7,338 %	2083-06-30	45	45	48	TransCanada Pipelines Ltd., remb. par antic.	4,350 %	2046-06-06	180	150	163
Inter Pipeline Ltd., remb. par antic.	6,380 %	2033-02-17	75	78	82	TransCanada Pipelines Ltd., remb. par antic.	4,340 %	2049-10-15	20	18	18
Inter Pipeline Ltd., remb. par antic.	6,590 %	2034-02-09	280	288	311	TransCanada Trust, série 17-B, variable, remb. par antic.	4,650 %	2077-05-18	605	563	606
Inter Pipeline Ltd., série 14, remb. par antic.	5,849 %	2032-05-18	175	180	187	TriSummit Utilities Inc.	5,020 %	2030-01-11	80	80	84
Lower Mattagami Energy LP, remb. par antic.	4,691 %	2054-06-07	30	30	31	TriSummit Utilities Inc., remb. par antic.	4,260 %	2028-12-05	360	362	369
Société Financière Manuvie, série 1, variable, remb. par antic.	3,375 %	2081-06-19	45	42	40	Administration de l'aéroport de Vancouver, série F, remb. par antic.	3,857 %	2045-11-10	65	57	60
Société Financière Manuvie, variable, remb. par antic.	5,409 %	2033-03-10	370	382	389	Vidéotron ltée, remb. par antic.	3,125 %	2031-01-15	485	437	465
Société Financière Manuvie, variable, remb. par antic.	7,117 %	2082-06-19	265	274	276					15 272	15 633
Banque Nationale du Canada, variable, remb. par antic.	4,982 %	2027-03-18	220	220	224	<b>GOVERNEMENT FÉDÉRAL (2,86 %)</b>					
Banque Nationale du Canada, variable, remb. par antic.	3,637 %	2027-10-07	445	444	448	Gouvernement du Canada	3,500 %	2029-09-01	4 750	4 899	4 930
Banque Nationale du Canada, variable, remb. par antic.	4,260 %	2035-02-15	125	125	126	Gouvernement du Canada	3,250 %	2034-12-01	5 520	5 613	5 648
Northland Power Inc., série A	4,397 %	2032-06-30	73	74	74	Gouvernement du Canada	2,750 %	2055-12-01	1 201	1 071	1 089
NorthWest Healthcare Properties REIT, remb. par antic.	5,514 %	2030-02-18	135	135	136					11 583	11 667
Nova Scotia Power Inc., remb. par antic.	5,355 %	2053-03-24	45	47	49	<b>TITRES PROVINCIAUX (3,28 %)</b>					
Noverco Inc., remb. par antic.	4,568 %	2035-01-28	230	230	236	CDP Financière inc.	3,650 %	2034-06-02	155	155	155
Ontario Power Generation Inc., remb. par antic.	4,866 %	2055-03-13	55	55	57	Financement-Québec	5,250 %	2034-06-01	560	684	630
Pembina Pipeline Corp., variable, remb. par antic.	4,800 %	2081-01-25	205	197	198	Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	4,300 %	2034-06-02	435	436	457
Plenary PCL Health HIEP LP	4,907 %	2060-06-30	55	55	57	Province de l'Alberta	3,100 %	2050-06-01	385	321	318
Reliance LP, remb. par antic.	2,670 %	2028-08-01	100	90	97	Province de l'Alberta	2,950 %	2052-06-01	620	487	494
Reliance LP, remb. par antic.	5,250 %	2031-05-15	320	332	337	Province de la Colombie-Britannique	2,800 %	2048-06-18	455	440	357
Reliance LP, remb. par antic.	4,390 %	2032-04-16	155	155	155	Province de la Colombie-Britannique	4,450 %	2055-12-18	215	215	223
FPI RioCan, remb. par antic.	5,962 %	2029-10-01	100	103	108	Province du Manitoba	4,050 %	2045-09-05	565	570	545
FPI RioCan, remb. par antic.	5,470 %	2030-03-01	60	60	63	Province du Manitoba	4,400 %	2055-09-05	640	638	648
Rogers Communications inc., remb. par antic.	4,250 %	2032-04-15	50	48	50	Province du Nouveau-Brunswick	3,050 %	2050-08-14	425	434	343
Rogers Communications inc., remb. par antic.	5,250 %	2052-04-15	230	228	235	Province du Nouveau-Brunswick	5,000 %	2054-08-14	300	322	334
Rogers Communications inc., variable, remb. par antic.	5,625 %	2055-04-15	115	115	115	Province de Terre-Neuve-et-Labrador	3,300 %	2046-10-17	145	118	121
Banque Royale du Canada, variable, remb. par antic.	3,626 %	2028-12-10	200	202	202	Province de Terre-Neuve-et-Labrador	4,600 %	2055-10-17	275	275	283
Banque Royale du Canada, variable, remb. par antic.	2,140 %	2031-11-03	200	186	196	Province de la Nouvelle-Écosse	4,400 %	2042-06-01	190	226	194

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2025 En milliers	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$	Au 31 mars 2025 En milliers	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>TITRES PROVINCIAUX (suite)</b>						<b>MUNICIPALES (suite)</b>					
Province de la Nouvelle-Écosse	3,150 %	2051-12-01	255	231	209	Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon	1,900 %	2026-12-02	20	18	19
Province de l'Ontario	4,050 %	2032-02-02	140	140	147	Municipalité de Saint-Paul	4,200 %	2027-12-15	5	5	5
Province de l'Ontario	4,150 %	2034-06-02	245	253	256	Municipalité de Saint-Prime	4,800 %	2025-11-24	5	5	5
Province de l'Ontario	3,600 %	2035-06-02	1100	1094	1092	Municipalité de Saint-Prime	4,700 %	2026-11-24	5	5	5
Province de l'Ontario	4,650 %	2041-06-02	950	1003	1014	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	1,600 %	2026-10-22	35	31	34
Province de l'Ontario	2,900 %	2046-12-02	825	669	673	Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham	2,150 %	2026-02-08	5	5	5
Province de l'Ontario	1,900 %	2051-12-02	775	462	493	Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham	2,250 %	2027-02-08	15	15	15
Province de l'Ontario	4,600 %	2055-12-02	1109	1178	1190	Régie d'assainissement des eaux	3,700 %	2025-10-04	5	5	5
Province de l'Île-du-Prince-Édouard	3,750 %	2032-12-01	250	250	256	Régie d'assainissement des eaux	3,400 %	2026-10-04	5	5	5
Province de Québec	4,450 %	2034-09-01	465	481	497	Régie d'assainissement des eaux	3,400 %	2027-10-04	5	5	5
Province de Québec	5,000 %	2041-12-01	445	500	491	Terrebonne-Mascouche	1,100 %	2025-06-14	35	35	35
Province de Québec	3,500 %	2045-12-01	200	182	180	Réseau de transport de la Capitale	1,300 %	2026-06-14	40	39	39
Province de Québec	3,100 %	2051-12-01	620	510	508	Réseau de transport de la Capitale	1,300 %	2026-06-14	40	39	39
Province de Québec	4,400 %	2055-12-01	1135	1173	1169	Réseau de transport de Longueuil	4,900 %	2026-07-18	10	10	10
Province de la Saskatchewan	2,800 %	2052-12-02	145	131	112	Société de transport de l'Outaouais	2,700 %	2026-05-11	15	14	15
				13 578	13 389	Société de transport de Trois-Rivières	1,250 %	2026-06-07	5	4	5
						Ville d'Alma	3,500 %	2027-10-31	5	5	5
						Ville d'Alma	4,100 %	2028-01-30	10	10	10
						Ville de Beauharnois	5,250 %	2025-09-28	5	5	5
						Ville de Beauharnois	5,000 %	2026-09-28	5	5	5
						Ville de Beauharnois	4,450 %	2027-12-09	10	10	11
						Ville de Beaupré	4,400 %	2025-04-17	10	10	10
						Ville de Beaupré	4,100 %	2026-04-17	10	10	10
						Ville de Bécancour	1,000 %	2025-12-08	10	9	10
						Ville de Bécancour	4,800 %	2027-11-18	30	31	31
						Ville de Blainville	1,100 %	2025-07-16	15	15	15
						Ville de Blainville	4,100 %	2025-07-29	30	30	30
						Ville de Blainville	4,100 %	2026-07-29	35	34	36
						Ville de Blainville	3,350 %	2026-10-01	10	10	10
						Ville de Blainville	1,600 %	2026-10-29	10	9	10
						Ville de Boisbriand	4,000 %	2026-07-29	10	10	10
						Ville de Boisbriand	3,500 %	2026-11-01	5	5	5
						Ville de Boisbriand	3,750 %	2027-07-29	5	5	5
						Ville de Boisbriand	3,550 %	2027-11-01	5	5	5
						Ville de Boucherville	4,000 %	2025-07-19	5	5	5
						Ville de Boucherville	4,550 %	2027-07-11	5	5	5
						Ville de Bromont	1,250 %	2026-06-17	20	18	20
						Ville de Bromont	4,800 %	2027-07-20	10	10	10
						Ville de Bromont	3,650 %	2027-09-11	15	15	15
						Ville de Brossard	5,000 %	2025-11-01	20	20	21
						Ville de Brossard	2,650 %	2026-11-02	10	10	10
						Ville de Brossard	3,500 %	2027-03-28	10	10	10
						Ville de Brossard	3,450 %	2027-10-28	25	25	25
						Ville de Brossard	3,500 %	2028-03-28	10	10	10
						Ville de Brownsburg-Chatham	5,300 %	2027-10-16	5	5	5
						Ville de Candiac	4,600 %	2025-05-30	10	10	10
						Ville de Candiac	4,400 %	2026-05-30	10	10	10
						Ville de Candiac	3,550 %	2026-05-31	5	5	5
						Ville de Candiac	4,200 %	2028-05-30	60	58	62
						Ville de Chambly	3,500 %	2027-12-17	5	5	5
						Ville de Chambly	4,400 %	2027-12-18	5	5	5
						Ville de Châteauguay	3,950 %	2026-08-25	5	5	5
						Ville de Châteauguay	1,650 %	2026-10-25	20	18	20
						Ville de Châteauguay	3,500 %	2027-09-24	10	10	10
						Ville de Chibougamau	4,500 %	2028-03-13	5	5	5
						Ville de Contrecoeur	4,200 %	2026-03-24	5	5	5
						Ville de Contrecoeur	4,000 %	2027-03-24	5	5	5

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2025 En milliers	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$	Au 31 mars 2025 En milliers	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>MUNICIPALES (suite)</b>						<b>MUNICIPALES (suite)</b>					
Ville de Cowansville	3,450 %	2026-11-01	5	5	5	Ville de Richelieu	5,000 %	2025-11-25	5	5	5
Ville de Cowansville	3,500 %	2027-11-01	10	10	10	Ville de Richelieu	5,000 %	2026-11-25	5	5	5
Ville de Dollard-des-Ormeaux	1,200 %	2025-07-16	5	5	5	Ville de Rimouski	4,800 %	2026-11-30	47	47	48
Ville de Drummondville	3,550 %	2025-11-20	15	15	15	Ville de Rimouski	4,500 %	2027-12-01	10	10	11
Ville de Drummondville	3,500 %	2026-11-20	15	15	15	Ville de Rimouski	2,850 %	2027-12-06	10	10	10
Ville de Drummondville	4,500 %	2026-12-02	30	30	31	Ville de Rivière-du-Loup	3,350 %	2026-06-03	5	5	5
Ville de Fossambault-sur-le-Lac	1,000 %	2025-11-17	5	5	5	Ville de Rivière-du-Loup	3,500 %	2027-06-03	15	14	15
Ville de Gaspé	4,300 %	2026-10-17	5	5	5	Ville de Rivière-du-Loup	4,600 %	2027-12-01	30	31	31
Ville de Gatineau	4,700 %	2025-11-25	15	15	15	Ville de Rosemère	1,150 %	2025-08-26	5	5	5
Ville de Gatineau	3,150 %	2026-04-26	30	28	30	Ville de Rosemère	3,000 %	2025-11-26	5	5	5
Ville de Gatineau	2,500 %	2026-09-14	10	9	10	Ville de Rosemère	3,000 %	2026-11-26	5	5	5
Ville de Gatineau	5,100 %	2027-09-11	10	10	10	Ville de Rosemère	4,500 %	2027-11-08	15	15	15
Ville de Gatineau	4,250 %	2028-05-01	90	89	93	Ville de Rosemère	3,250 %	2027-11-26	5	5	5
Ville de Granby	4,950 %	2025-11-03	10	10	10	Ville de Rouyn-Noranda	4,300 %	2026-02-22	10	10	10
Ville de Joliette	5,500 %	2025-09-05	5	5	5	Ville de Rouyn-Noranda	3,650 %	2026-12-06	20	20	20
Ville de Joliette	5,000 %	2026-09-05	5	5	5	Ville de Rouyn-Noranda	4,150 %	2027-02-22	15	15	15
Ville de Joliette	4,500 %	2027-12-01	5	5	5	Ville de Rouyn-Noranda	3,700 %	2027-12-06	25	24	26
Ville de Kirkland	4,300 %	2025-12-15	5	5	5	Ville de Saguenay	2,500 %	2025-04-15	5	5	5
Ville de Kirkland	4,250 %	2026-12-15	5	5	5	Ville de Saguenay	2,700 %	2026-04-27	35	33	35
Ville de Kirkland	1,850 %	2026-12-16	20	19	20	Ville de Saguenay	3,650 %	2026-12-02	10	10	10
Ville de La Prairie	4,300 %	2027-09-12	10	10	10	Ville de Saguenay	3,700 %	2027-12-02	10	10	10
Ville de La Tuque	1,300 %	2026-08-27	40	37	39	Ville de Saguenay	3,750 %	2028-12-02	10	10	10
Ville de L'Assomption	5,200 %	2025-09-22	8	8	8	Ville de Saint-Basile-le-Grand	4,500 %	2026-12-08	5	5	5
Ville de L'Assomption	5,000 %	2026-09-22	9	9	9	Ville de Saint-Basile-le-Grand	4,500 %	2027-12-08	10	10	10
Ville de Lévis	4,500 %	2025-05-29	25	25	25	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	3,750 %	2026-08-30	20	20	20
Ville de Lévis	1,150 %	2025-05-31	25	23	25	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	3,750 %	2027-08-30	20	20	21
Ville de Lévis	5,000 %	2025-08-25	25	25	25	Ville de Saint-Constant	1,100 %	2025-08-16	25	25	25
Ville de Lévis	4,350 %	2026-02-27	5	5	5	Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	4,450 %	2027-12-02	10	10	10
Ville de Lévis	4,200 %	2026-05-29	45	44	46	Ville de Sainte-Julie	4,800 %	2025-05-02	14	14	14
Ville de Lévis	4,200 %	2027-02-27	15	15	15	Ville de Sainte-Julie	4,400 %	2026-05-02	13	13	13
Ville de Lévis	5,000 %	2027-08-25	35	36	37	Ville de Sainte-Julie	3,500 %	2026-06-10	5	5	5
Ville de Longueuil	3,200 %	2025-11-10	5	5	5	Ville de Sainte-Julie	3,500 %	2026-11-05	5	5	5
Ville de Longueuil	3,550 %	2025-11-19	35	35	35	Ville de Sainte-Julie	4,900 %	2027-11-04	25	26	26
Ville de Longueuil	1,450 %	2026-07-12	35	31	35	Ville de Sainte-Julie	3,550 %	2027-11-05	5	5	5
Ville de Longueuil	3,500 %	2026-11-19	35	34	35	Ville de Sainte-Julie	3,650 %	2028-11-05	5	5	5
Ville de Lorraine	4,900 %	2027-11-21	15	15	16	Ville de Saint-Eustache	3,000 %	2025-11-26	5	5	5
Ville de Magog	4,500 %	2025-10-07	15	15	15	Ville de Saint-Eustache	4,550 %	2025-12-09	5	5	5
Ville de Magog	4,500 %	2026-10-07	20	20	21	Ville de Saint-Eustache	3,000 %	2026-11-26	10	9	10
Ville de Marieville	4,600 %	2026-11-14	5	5	5	Ville de Saint-Eustache	4,900 %	2026-11-27	20	20	21
Ville de Marieville	4,600 %	2027-11-14	15	15	16	Ville de Saint-Eustache	3,250 %	2027-11-26	10	10	10
Ville de Mascouche	3,600 %	2026-10-29	10	10	10	Ville de Saint-Eustache	4,450 %	2027-12-09	10	10	10
Ville de Matane	1,100 %	2025-05-13	5	5	5	Ville de Saint-Georges	4,350 %	2027-12-08	10	10	10
Ville de Matane	3,000 %	2025-11-25	5	5	5	Ville de Saint-Hyacinthe	3,500 %	2026-11-05	5	5	5
Ville de Matane	1,350 %	2026-05-13	25	23	25	Ville de Saint-Hyacinthe	3,550 %	2027-11-05	5	5	5
Ville de Matane	3,000 %	2026-11-25	5	5	5	Ville de Saint-Hyacinthe	3,650 %	2028-11-05	5	5	5
Ville de Mirabel	1,850 %	2026-11-26	10	9	10	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	3,600 %	2026-06-13	10	10	10
Ville de Mirabel	3,650 %	2026-12-02	15	15	15	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	3,650 %	2027-06-13	15	14	15
Ville de Mirabel	5,000 %	2026-12-12	40	40	42	Ville de Saint-Jérôme	2,500 %	2026-09-14	20	19	20
Ville de Mirabel	3,700 %	2027-12-02	15	15	15	Ville de Saint-Jérôme	5,150 %	2026-10-03	10	10	10
Ville de Mirabel	3,750 %	2028-12-02	20	20	20	Ville de Saint-Jérôme	3,350 %	2026-10-09	35	35	35
Ville de Mont-Laurier	3,600 %	2027-11-07	5	5	5	Ville de Saint-Lambert	4,000 %	2027-07-23	20	21	21
Ville de Mont-Laurier	3,650 %	2028-11-07	5	5	5	Ville de Saint-Lambert	4,000 %	2028-07-23	15	15	15
Ville de Montréal	3,500 %	2038-12-01	75	88	70	Ville de Saint-Lin-Laurentides	5,350 %	2025-08-31	5	5	5
Ville de Mont-Royal	2,800 %	2025-04-04	10	10	10	Ville de Saint-Lin-Laurentides	5,000 %	2027-08-31	10	10	11
Ville de Mont-Royal	2,950 %	2026-04-04	10	10	10	Ville de Saint-Lin-Laurentides	4,250 %	2027-12-20	10	10	10
Ville de Mont-Saint-Hilaire	1,850 %	2026-11-26	10	9	10	Ville de Saint-Philippe	4,950 %	2026-09-22	5	5	5
Ville de Mont-Tremblant	4,700 %	2026-11-30	5	5	5	Ville de Saint-Sauveur	4,700 %	2026-11-30	5	5	5
Ville de Nicolet	1,050 %	2025-09-02	5	5	5	Ville de Saint-Sauveur	4,000 %	2027-07-25	10	10	10
Ville de Notre-Dame-des-Prairies	4,400 %	2026-09-29	5	5	5	Ville de Saint-Sauveur	4,700 %	2027-10-27	15	16	16
Ville de Port-Cartier	1,000 %	2026-01-27	20	18	20	Ville de Salaberry-de-Valleyfield	1,100 %	2025-05-31	10	10	10
Ville de Repentigny	1,050 %	2025-06-18	25	25	25	Ville de Salaberry-de-Valleyfield	2,650 %	2026-11-02	25	24	25
Ville de Repentigny	5,400 %	2025-09-25	30	30	30						
Ville de Repentigny	4,500 %	2026-03-24	25	25	25						
Ville de Repentigny	5,100 %	2026-09-25	35	35	36						
Ville de Repentigny	2,500 %	2027-03-17	30	29	30						
Ville de Repentigny	4,250 %	2027-03-24	30	30	31						
Ville de Repentigny	3,350 %	2027-09-23	15	15	15						
Ville de Repentigny	3,000 %	2028-03-17	25	25	25						

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2025 En milliers	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>MUNICIPALES (suite)</b>					
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	4,500 %	2027-04-03	15	15	15
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	3,550 %	2027-11-04	10	10	10
Ville de Sept-Îles	4,100 %	2027-07-08	10	10	10
Ville de Sept-Îles	3,600 %	2027-10-04	10	10	10
Ville de Sept-Îles	5,300 %	2027-10-06	15	16	16
Ville de Shawinigan	1,850 %	2026-12-17	5	5	5
Ville de Shawinigan	4,300 %	2027-04-16	15	15	15
Ville de Sherbrooke	4,600 %	2026-06-20	10	10	10
Ville de Sherbrooke	4,100 %	2026-07-11	5	5	5
Ville de Sherbrooke	4,800 %	2026-11-07	10	10	11
Ville de Sherbrooke	4,600 %	2026-12-12	35	35	36
Ville de Sherbrooke	2,700 %	2027-12-13	170	168	168
Ville de Sherbrooke	4,000 %	2028-04-04	5	5	5
Ville de Sorel-Tracy	1,850 %	2026-12-09	20	18	20
Ville de Ste-Augustin de-Desmaures	3,150 %	2026-02-10	20	19	20
Ville de Sutton	3,200 %	2026-04-19	5	5	5
Ville de Terrebonne	1,350 %	2026-07-23	15	14	15
Ville de Terrebonne	3,600 %	2026-11-25	40	40	40
Ville de Terrebonne	4,550 %	2027-04-30	5	5	5
Ville de Terrebonne	3,600 %	2027-11-25	45	44	46
Ville de Thetford Mines	4,300 %	2025-10-14	10	10	10
Ville de Trois-Rivières	2,700 %	2026-04-27	20	19	20
Ville de Trois-Rivières	5,300 %	2026-10-11	50	49	52
Ville de Trois-Rivières	3,500 %	2027-10-16	20	20	20
Ville de Val-d'Or	3,750 %	2027-07-29	10	10	10
Ville de Varennes	4,200 %	2025-04-19	5	5	5
Ville de Varennes	4,000 %	2026-04-19	5	5	5
Ville de Vaudreuil-Dorion	3,850 %	2025-07-18	25	24	25
Ville de Vaudreuil-Dorion	1,200 %	2025-07-19	15	15	15
Ville de Vaudreuil-Dorion	5,500 %	2025-09-25	5	5	5
Ville de Vaudreuil-Dorion	3,550 %	2025-11-19	10	10	10
Ville de Vaudreuil-Dorion	3,950 %	2026-07-18	15	15	15
Ville de Vaudreuil-Dorion	5,250 %	2026-09-25	5	5	5
Ville de Vaudreuil-Dorion	3,500 %	2026-11-19	10	10	10
Ville de Vaudreuil-Dorion	4,050 %	2027-07-18	125	124	128
Ville de Vaudreuil-Dorion	4,800 %	2027-11-22	5	5	5
Ville de Victoriaville	4,400 %	2027-09-26	40	40	41
Ville Lac-Mégantic	4,300 %	2027-09-09	15	15	15
				4 442	4 489
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES</b>				<b>46 745</b>	<b>47 080</b>

## OBLIGATIONS AMÉRICAINES (0,69 %)

### TITRES DE SOCIÉTÉS (0,51 %)

Athene Global Funding	2,100 %	2025-09-24	200	201	199
Compagnie Crédit Ford du Canada	7,375 %	2026-05-12	125	125	129
Compagnie Crédit Ford du Canada	6,326 %	2026-11-10	210	215	217
Compagnie Crédit Ford du Canada	4,613 %	2027-09-13	180	180	180
Compagnie Crédit Ford du Canada, remb. par antic.	2,961 %	2026-09-16	120	112	118
Compagnie Crédit Ford du Canada, remb. par antic.	5,441 %	2029-02-09	80	82	82
Compagnie Crédit Ford du Canada, remb. par antic.	5,668 %	2030-02-20	145	150	148
Compagnie Crédit Ford du Canada, remb. par antic.	5,582 %	2031-05-23	148	149	149
Compagnie Crédit Ford du Canada, remb. par antic.	5,046 %	2032-01-09	630	631	613
Financière General Motors du Canada ltée, remb. par antic.	4,450 %	2030-02-25	165	165	166
Wells Fargo & Co., variable, remb. par antic.	5,083 %	2028-04-26	90	90	93

Au 31 mars 2025 En milliers	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
--------------------------------	-------------------	--------------------	--------------------------	---------------------	---------------------------

### TITRES DE SOCIÉTÉS (suite)

				2 100	2 094
--	--	--	--	-------	-------

### GOVERNEMENT FÉDÉRAL (0,18 %)

Gouvernement des États-Unis, billets du Trésor	4,625 %	2035-02-15	500	729	743
--	---------	------------	-----	-----	-----

### TOTAL DES OBLIGATIONS AMÉRICAINES

				<b>2 829</b>	<b>2 837</b>
--	--	--	--	--------------	--------------

En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
--	---------------------	---------------------	---------------------------

### FONDS DE PLACEMENT (54,25 %)

BMO Equal Weight Global Gold Index ETF		930	106	127
Fonds IA Clarington d'obligations de base plus, série I		1 796 052	16 188	16 451
Catégorie IA Clarington dividendes croissance, série I		2 433 083	45 139	73 806
Fonds IA Clarington mondial de dividendes, série I		1 366 929	15 512	18 246
Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage, série I		293 627	3 080	3 080
Fonds IA Clarington mondial macro Avantage, série I		1 415 965	14 436	14 912
Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles, série I		1 703 903	29 118	42 099
Fonds IA Clarington stratégique de revenu, série I		1 091 563	15 475	18 403
Catégorie IA Clarington innovation thématique, série I		179 524	3 031	4 963
Fonds IA Clarington américain dividendes croissance, série I		328 031	5 529	8 164
iShares Core MSCI EAFE ETF		129 544	12 380	14 105
iShares Core MSCI Emerging Markets ETF		39 327	3 056	3 055
iShares iBoxx \$ High Yield Corporate Bond ETF		27 084	2 819	3 075
Vanguard Short-Term Corporate Bond ETF		8 890	926	1 010
<b>TOTAL DES FONDS DE PLACEMENT</b>		<b>166 795</b>	<b>221 496</b>	

Au 31 mars 2025 En milliers	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
--------------------------------	-------------------	--------------------	--------------------------	---------------------	---------------------------

### PLACEMENTS À COURT TERME (3,79 %)

Gouvernement du Canada, bons du Trésor	2,586 %	2025-05-07	7 950	7 928	7 929
Gouvernement du Canada, bons du Trésor	2,595 %	2025-06-04	6 775	6 741	6 743
Gouvernement du Canada, bons du Trésor	2,597 %	2025-06-18	725	721	721
Gouvernement du Canada, bons du Trésor	2,602 %	2025-07-02	100	99	99
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME</b>				<b>15 489</b>	<b>15 492</b>

### COÛTS DE TRANSACTIONS

				(95)	
--	--	--	--	------	--

### TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (98,11 %)

				<b>317 112</b>	<b>400 576</b>
--	--	--	--	----------------	----------------

### MARGE (0,03 %)

					108
--	--	--	--	--	-----

### DÉRIVÉS À L'ACTIF (0,02 %)

					82
--	--	--	--	--	----

### DÉRIVÉS AU PASSIF (-0,09 %)

					(376)
--	--	--	--	--	-------

### AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (1,93 %)

					7 866
--	--	--	--	--	-------

### TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,00 %)

					<b>408 256</b>
--	--	--	--	--	----------------

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Tableau des dérivés

### Contrats à terme standardisés

Au 31 mars 2025

Titre	Devises	Contrats	Taille des contrats	Date d'échéance (en milliers de \$)	Valeur notionnelle (en milliers de \$)	Gain (perte) latent (en milliers de \$)	Contrepartie	Cotes de crédit
<b>Contrats à terme standardisés – positions acheteur</b>								
Contrats à terme standardisés sur Nikkei 225 à 35 660 \$	JPY	8	1 000	2025-06-12	2 830	(85)	Société Générale	A
Contrats à terme standardisés sur obligations du Trésor américain à cinq ans à 108 \$	USD	15	1 000	2025-06-30	2 308	27	Société Générale	A
					5 138	(58)		

## Options

Au 31 mars 2025

Nombre de contrats	Titre/Date d'échéance/Prix d'exercice	Devises	Intérêt sous-jacent sur options	Coût moyen \$ (en milliers de \$)	Valeur actuelle (en milliers de \$)
<b>Options de vente achetées</b>					
15	Options sur contrats à terme standardisés sur obligations du Trésor américain à 5 ans, mai 2025, 100,25 \$ USD	USD	15 000	-	-
3	Vendredi, options hebdomadaires sur contrats à terme standardisés sur obligations du Trésor des États-Unis, semaine 1, options, avril 2025, 107,75 USD	USD	3 000	-	-
<b>Options de vente vendues</b>					
(3)	Vendredi, options hebdomadaires sur contrats à terme standardisés sur obligations du Trésor des États-Unis, semaine 1, options, avril 2025, 110 USD	USD	(3 000)	(1)	-
<b>Total des options de vente</b>				(1)	-
<b>Options d'achat achetées</b>					
6	Vendredi, options hebdomadaires sur contrats à terme standardisés sur obligations du Trésor des États-Unis, semaine 1, options, avril 2025, 114,75 USD	USD	6 000	-	-
<b>Options d'achat vendues</b>					
(6)	Vendredi, options hebdomadaires sur contrats à terme standardisés sur obligations du Trésor des États-Unis, semaine 1, options, avril 2025, 112,25 USD	USD	(6 000)	(2)	(1)
<b>Total des options d'achat</b>				(2)	(1)
<b>Total des options</b>				(3)	(1)

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers

31 mars 2025 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

### Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

#### Au 31 mars 2025

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
<b>ACTIF</b>				
<b>Placements</b>				
Actions	113 671	-	-	113 671
Fonds de placement	221 496	-	-	221 496
Obligations	-	49 917	-	49 917
Placements à court terme	-	15 492	-	15 492
	335 167	65 409	-	400 576
<b>Dérivés</b>				
Instruments financiers dérivés	27	55	-	82
<b>PASSIF</b>				
<b>Dérivés</b>				
Instruments financiers dérivés	(86)	(290)	-	(376)
<b>Total</b>	<b>335 108</b>	<b>65 174</b>	<b>-</b>	<b>400 282</b>

#### Au 31 mars 2024

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
<b>ACTIF</b>				
<b>Placements</b>				
Actions	116 929	-	-	116 929
Fonds de placement	204 767	-	-	204 767
Obligations	-	44 132	-	44 132
Placements à court terme	-	16 938	-	16 938
	321 696	61 070	-	382 766
<b>Dérivés</b>				
Instruments financiers dérivés	89	24	-	113
<b>PASSIF</b>				
<b>Dérivés</b>				
Instruments financiers dérivés	(4)	(25)	-	(29)
<b>Total</b>	<b>321 781</b>	<b>61 069</b>	<b>-</b>	<b>382 850</b>

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des périodes closes le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024.

### Risque de crédit

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, le Fonds, par l'intermédiaire de ses placements directs et de ses fonds de référence, avait investi dans des instruments de créance dont la ou les cotes de crédit étaient les suivantes :

Instruments de créance* par cotes de crédit	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2025 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2024 (%)
AAA	4,03	4,15
AA	3,13	3,03
A	4,66	4,61
BBB	3,85	4,11
BB	1,20	1,27
B	0,27	0,17
CCC	0,01	-
Pfd-2	0,01	0,05
Pfd-3	0,01	0,02
R1	7,86	6,35
R2	-	0,01
Non cotés	0,16	0,36

\* Excluant les autres éléments de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les cotes de crédit sont obtenues auprès de DBRS, de Standard & Poor's ou de Moody's. La cote de crédit DBRS est présentée ou sinon, une cote de crédit équivalente.

### Risque de concentration

Le tableau suivant présente l'exposition du Fonds, par l'intermédiaire de ses placements directs et ses fonds de référence, au risque de concentration :

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2025 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2024 (%)
Finance	18,25	18,34
Énergie	9,02	9,09
Obligations de sociétés	8,94	9,32
Industrie	8,23	9,28
Obligations du gouvernement fédéral	7,29	2,71

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

31 mars 2025 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2025 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2024 (%)
Technologies de l'information	7,13	8,00
Matériaux	6,74	5,65
Fonds de placement - actions	4,49	3,59
Placements à court terme	4,04	6,36
Obligations émises et garanties par des provinces	3,30	3,12
Consommation discrétionnaire	3,61	3,47
Biens de consommation de base	3,48	3,51
Services aux collectivités	3,18	2,64
Services de communication	3,16	3,46
Santé	2,28	2,84
Fonds de placement - obligations	1,56	3,89
Autres	1,25	1,30
Obligations émises et garanties par des municipalités	1,10	1,25
Contrats à terme standardisés	(0,01)	0,02
Immobilier	-	1,25
Trésorerie et autres éléments d'actif net	2,96	0,91

### Risque de liquidité

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, les parts du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Le Fonds peut détenir des actifs ou passifs dérivés. La date d'échéance contractuelle de ces actifs ou passifs peut excéder 30 jours.

### Risque de taux d'intérêt

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, par l'intermédiaire de ses placements directs et de ses fonds de référence, selon la durée jusqu'à l'échéance au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024. Une hausse ou une baisse de 10 % des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement et une stabilité de tous les autres facteurs, aurait respectivement fait diminuer ou augmenter l'actif net du montant présenté sous « Impact sur la valeur de l'actif net ». La sensibilité du Fonds aux variations de taux d'intérêt a été évaluée au moyen de la durée moyenne pondérée du portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2025

	< 1 an (\$)	1-5 ans (\$)	6-10 ans (\$)	> 10 ans (\$)	Ne portant pas intérêt (\$)	Total (\$)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Placements	35 906	24 838	23 375	20 874	295 583	400 576	47 042
Trésorerie/marge/(découvert bancaire)	2 047	-	-	-	-	2 047	-
Autres éléments d'actif	-	-	-	-	19 452	19 452	-
Passif	-	-	-	-	13 819	13 819	-

Au 31 mars 2024

	< 1 an (\$)	1-5 ans (\$)	6-10 ans (\$)	> 10 ans (\$)	Ne portant pas intérêt (\$)	Total (\$)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Placements	28 845	19 713	24 985	20 063	289 160	382 766	41 527
Trésorerie/marge/(découvert bancaire)	2 567	-	-	-	-	2 567	-
Autres éléments d'actif	-	-	-	-	2 191	2 191	-
Passif	-	-	-	-	2 042	2 042	-

### Risque de change

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Fonds, par l'intermédiaire de ses placements directs et de ses fonds de référence, au risque de change, le cas échéant, selon les actifs monétaires et non monétaires du Fonds. Les tableaux résumés également l'impact qu'aurait eu sur l'actif net une hausse ou une baisse de 5 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises, en supposant que tous les autres facteurs soient demeurés constants. En pratique, le rendement réel peut différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

31 mars 2025 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Au 31 mars 2025

Devises*	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
AUD	512	174	686	0,17	34
BRL	-	499	499	0,12	25
CHF	772	(4 008)	(3 236)	(0,79)	(162)
CLP	-	(775)	(775)	(0,19)	(39)
COP	-	(274)	(274)	(0,07)	(14)
CZK	-	(819)	(819)	(0,20)	(41)
DKK	666	80	746	0,18	37
EUR	6 802	1 532	8 334	2,04	417
GBP	2 504	903	3 407	0,83	170
HKD	92	24	116	0,03	6
HUF	-	(588)	(588)	(0,14)	(29)
IDR	30	137	167	0,04	8
ILS	38	145	183	0,04	9
INR	-	1 851	1 851	0,45	93
JPY	2 536	5 975	8 511	2,08	426
KRW	-	(606)	(606)	(0,15)	(30)
MXN	288	168	456	0,11	23
MYR	-	196	196	0,05	10
NOK	78	3 801	3 879	0,95	194
NZD	5	(1 528)	(1 523)	(0,37)	(76)
PHP	-	320	320	0,08	16
PLN	(7)	329	322	0,08	16
SEK	320	884	1 204	0,29	60
SGD	196	(66)	130	0,03	7
THB	-	199	199	0,05	10
TRY	-	665	665	0,16	33
TWD	561	(1 312)	(751)	(0,18)	(38)
USD	107 822	(40 895)	66 927	16,39	3 346
ZAR	-	592	592	0,15	30

Au 31 mars 2024

Devises*	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
AUD	625	(78)	547	0,14	27
BRL	-	(5)	(5)	-	-
CHF	615	(61)	554	0,14	28
CLP	-	(50)	(50)	(0,01)	(3)
COP	-	146	146	0,04	7
CZK	-	(199)	(199)	(0,05)	(10)
DKK	162	(1)	161	0,04	8
EUR	4 501	(376)	4 125	1,07	206
GBP	3 654	159	3 813	0,99	191
HKD	91	(5)	86	0,02	4
HUF	-	(143)	(143)	(0,04)	(7)
IDR	-	(299)	(299)	(0,08)	(15)
ILS	6	30	36	0,01	2
INR	-	(472)	(472)	(0,12)	(24)
JPY	2 241	(130)	2 111	0,55	106
KRW	-	(38)	(38)	(0,01)	(2)
MXN	246	76	322	0,08	16
MYR	-	(129)	(129)	(0,03)	(6)
NOK	55	3	58	0,02	3
NZD	3	5	8	-	-
PHP	-	(95)	(95)	(0,03)	(5)
PLN	1	104	105	0,03	5
SEK	200	75	275	0,07	14
SGD	80	(101)	(21)	(0,01)	(1)
THB	-	(94)	(94)	(0,02)	(5)
TRY	-	(70)	(70)	(0,02)	(3)
TWD	583	(183)	400	0,10	20
USD	100 123	(18 033)	82 090	21,30	4 105
ZAR	-	(24)	(24)	(0,01)	(1)

\* Veuillez vous référer à la note générale 6 pour les codes des devises.

### Risque de prix

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, l'impact estimé sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2025

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice composé S&P/TSX	10,00	60,00	5,66	23 091
Indice des obligations universelles FTSE Canada	3,00	40,00	1,13	4 618

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers *(suite)*

31 mars 2025 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Au 31 mars 2024

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice composé S&P/TSX	10,00	60,00	5,69	21 950
Indice des obligations universelles FTSE Canada	3,00	40,00	1,14	4 390

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un flux de revenu régulier avec la possibilité d'une croissance du capital en investissant dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres. Le Fonds peut investir jusqu'à 45 % de son actif net dans des titres étrangers.

### Le Fonds

Les séries de parts du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

	Date d'établissement (AAAA-MM-JJ)
Série A	2016-06-20
Série E	2016-06-20
Série E6	2016-06-20
Série E8	2023-06-30
Série F	2016-06-20
Série F6	2009-06-01
Série F8	2009-06-01
Série I	2005-08-26
Série L	2016-06-20
Série L6	2015-06-25
Série O	2010-07-19
Série T6	2007-07-09
Série T8	1998-07-31

Les séries A, T6 et T8 sont exclues des souscriptions dans le cadre du mode avec frais d'acquisition réduits et du mode avec frais d'acquisition reportés. Les séries L et L6 ne sont plus offertes.

### Nouvelles séries

Le Fonds offre une nouvelle série depuis la date indiquée ci-dessous :

Série	Date (AAAA-MM-JJ)
Série E8	2023-06-30

### Marge

Veuillez vous référer à la note générale 3.

La marge du Fonds est résumée ci-dessous :

#### Au 31 mars 2025

Types d'actifs		Marge
Devises	Dollar canadien	(137)
	Yen japonais	(97)
	Dollar américain	342
	<b>Total</b>	<b>108</b>

#### Au 31 mars 2024

Types d'actifs		Marge
Devises	Dollar canadien	10
	Dollar américain	453
	<b>Total</b>	<b>463</b>

## Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à la note générale 5.

### Placements dans des entités structurées non consolidées

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, le Fonds disposait des intérêts suivants dans des entités structurées non consolidées :

Fonds sous-jacent/FNB	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Participation (%)	Valeur comptable (\$)	Participation (%)	Valeur comptable (\$)
BMO Equal Weight Global Gold Index ETF	0,1	127	-	-
Fonds IA Clarington d'obligations de base plus, série I	1,9	16 451	2,7	18 989
Catégorie IA Clarington dividendes croissance, série I	3,9	73 806	3,4	67 823
Fonds IA Clarington mondial de dividendes, série I	2,0	18 246	2,7	15 635
Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage, série I	21,7	3 080	-	-
Fonds IA Clarington mondial macro Avantage, série I	7,4	14 912	8,9	5 714
Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles, série I	8,5	42 099	13,5	40 435
Fonds IA Clarington stratégique de revenu, série I	0,7	18 403	0,7	17 422
Catégorie IA Clarington innovation thématique, série I	7,8	4 963	7,4	4 937
Fonds IA Clarington américain dividendes croissance, série I	1,0	8 164	1,3	7 771
iShares Core MSCI EAFE ETF	0,0	14 105	0,0	11 717
iShares Core MSCI Emerging Markets ETF	0,0	3 055	-	-
iShares iBoxx \$ High Yield Corporate Bond ETF	0,0	3 075	0,1	11 503
Vanguard Short-Term Corporate Bond ETF	0,0	1 010	0,0	2 821

Au 31 mars 2025, la valeur comptable des titres adossés à des créances hypothécaires/à des actifs est de 1 902 \$ (1 067 \$ au 31 mars 2024). Elle est présentée au poste « Placements » (instruments financiers non dérivés) dans l'état de la situation financière.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les renseignements relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers et aux montants remis en garantie dans l'éventualité d'un événement futur, tel que la faillite ou la résiliation de contrats. Les montants bruts correspondent aux montants présentés dans les états de la situation financière.

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Au 31 mars 2025

	Montants pouvant être compensés			Montant net (\$)
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant donné/reçu en garantie (\$)	
<b>Actifs financiers – par type</b>				
Contrats de change	55	55	-	-
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Passifs financiers – par type</b>				
Contrats de change	290	55	-	235
<b>Total</b>	<b>290</b>	<b>55</b>	<b>-</b>	<b>235</b>

Au 31 mars 2024

	Montants pouvant être compensés			Montant net (\$)
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant donné/reçu en garantie (\$)	
<b>Actifs financiers – par type</b>				
Contrats de change	24	7	-	17
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>17</b>
<b>Passifs financiers – par type</b>				
Contrats de change	25	7	-	18
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>18</b>

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

### Contrats de change\*

Le Fonds a conclu des contrats de change afin de réduire son exposition au risque de change. Aucun montant en trésorerie n'a été donné en garantie pour les contrats de change présentés ci-dessous. Par conséquent, aucune information relative aux garanties en trésorerie n'est présentée. Les détails de ces contrats de change sont les suivants :

#### Au 31 mars 2025

Date de règlement	Nombre de contrats		Position acheteur (\$)		Position vendeur (\$)	Prix du contrat (\$)	Gain (perte) latent - CAD (\$)	Contrepartie	Cotes de crédit
2025-04-24	3	USD	1 028	CAD	1 460	1,4203		18 Banque Nationale du Canada	A
2025-04-24	4	USD	1 021	CAD	1 455	1,4252		13 RBC Dominion valeurs mobilières	A
2025-04-24	1	CAD	356	USD	247	0,6937		1 BMO Marchés des capitaux	A
2025-04-24	1	USD	910	CAD	1 308	1,4374		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2025-05-22	1	USD	1 692	JPY	250 288	147,9380		12 RBC Dominion valeurs mobilières	A
2025-05-22	1	USD	1 902	EUR	1 749	0,9195		11 Banque Nationale du Canada	A
	11							<b>55</b>	
2025-04-01	1	CAD	5 326	USD	3 701	0,6949		(1) Banque Nationale du Canada	A
2025-04-24	3	CAD	12 242	USD	8 613	0,7035		(140) Banque Nationale du Canada	A
2025-04-24	4	CAD	7 515	USD	5 283	0,7030		(79) BMO Marchés des capitaux	A
2025-04-24	1	CAD	960	USD	676	0,7039		(11) Valeurs mobilières TD Inc.	A
2025-04-24	1	CAD	385	USD	270	0,7009		(3) RBC Dominion valeurs mobilières	A
2025-04-24	1	USD	267	CAD	387	1,4483		(3) RBC Dominion valeurs mobilières	A
2025-04-24	1	CAD	199	USD	140	0,7039		(2) Banque Canadienne Impériale de Commerce	A
2025-04-24	1	CAD	12	USD	8	0,7039		- Banque Scotia	A
2025-05-22	1	JPY	500 576	USD	3 386	0,0068		(28) Banque Nationale du Canada	A
2025-05-22	1	EUR	3 498	USD	3 805	1,0879		(23) RBC Dominion valeurs mobilières	A
	15							<b>(290)</b>	

#### Au 31 mars 2024

Date de règlement	Nombre de contrats		Position acheteur (\$)		Position vendeur (\$)	Prix du contrat (\$)	Gain (perte) latent - CAD (\$)	Contrepartie	Cotes de crédit
2024-04-04	1	USD	3 480	CAD	4 685	1,3462		24 Valeurs mobilières TD Inc.	A
	1							<b>24</b>	
2024-04-04	2	CAD	7 796	USD	5 770	0,7401		(12) Banque Nationale du Canada	A
2024-04-04	1	CAD	4 092	USD	3 029	0,7403		(7) Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-04	2	CAD	2 676	USD	1 981	0,7402		(5) RBC Dominion valeurs mobilières	A
2024-04-04	1	CAD	492	USD	364	0,7402		(1) Banque Canadienne Impériale de Commerce	A
2024-04-04	1	CAD	313	USD	232	0,7402		- BMO Marchés des capitaux	A
2024-04-04	1	CAD	11	USD	8	0,7402		- Banque Scotia	A
	8							<b>(25)</b>	

\*Pour plus d'information sur la contrepartie, veuillez vous référer à la note générale 6.

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

### Opérations entre parties liées

Veuillez vous référer à la note générale 7.

### Frais de gestion

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, les taux des frais de gestion annuels fixes des séries du Fonds sont les suivants :

Série	Frais de gestion au 31 mars 2025 (%)	Frais de gestion au 31 mars 2024 (%)
Série A	1,85	1,85
Série E	1,70	1,70
Série E6	1,70	1,70
Série E8	1,70	1,70
Série F	0,70	0,70
Série F6	0,70	0,70
Série F8	0,70	0,70
Série I	-	-
Série L	1,85	1,85
Série L6	1,85	1,85
Série O	-	-
Série T6	1,85	1,85
Série T8	1,85	1,85

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

### Frais d'administration à taux fixe

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, les taux des frais d'administration annuels fixes des séries du Fonds sont les suivants :

Série	Frais d'administration à taux fixe au 31 mars 2025 (%)	Frais d'administration à taux fixe au 31 mars 2024 (%)
Série A	0,28	0,28
Série E	0,17	0,17
Série E6	0,17	0,17
Série E8	0,17	0,17
Série F	0,17	0,17
Série F6	0,17	0,17
Série F8	0,17	0,17
Série I	-	-
Série L	0,28	0,28
Série L6	0,28	0,28
Série O	0,15	0,15
Série T6	0,18	0,18
Série T8	0,28	0,28

Le montant des frais d'administration à taux fixe engagés au cours de la période est inclus dans les « Frais d'administration à taux fixe » de l'état du résultat global.

### Commissions de courtage

Pour les périodes closes les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, le Fonds a versé les commissions de courtage suivantes à iA Gestion privée de patrimoine inc. (auparavant, l'Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.), une filiale en propriété exclusive de l'Industrielle Alliance :

31 mars 2025 (\$)	31 mars 2024 (\$)
-	1

### Placements dans le Fonds

Aux dates indiquées ci-dessous, les placements de Placements IA Clarington inc. et d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« Industrielle Alliance ») dans le Fonds, à la juste valeur, étaient les suivants :

Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2024
269 902	243 706

Le tableau ci-dessus inclut les placements d'autres fonds, y compris ceux gérés par iA Gestion mondiale d'actifs inc. (iAGMA), une filiale en propriété exclusive de l'Industrielle Alliance et une partie liée à IA Clarington.

### Parts rachetables

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, les parts suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

	Période close	Début de la période	Émises/réinvesties au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré de parts
Série A	2025	2 255	219	726	1 748	1 981
	2024	3 135	203	1 083	2 255	2 645
Série E	2025	1 199	300	406	1 093	1 172
	2024	916	492	209	1 199	1 092
Série E6	2025	1 620	348	248	1 720	1 671
	2024	1 253	681	314	1 620	1 545
Série E8	2025	873	220	158	935	891
	2024	-	1 000	127	873	767
Série F	2025	1 520	272	239	1 553	1 508
	2024	1 807	130	417	1 520	1 644
Série F6	2025	801	77	109	769	784
	2024	1 116	60	375	801	926
Série F8	2025	305	57	19	343	316
	2024	293	31	19	305	297
Série I	2025	848	86	305	629	719
	2024	1 093	36	281	848	967
Série L	2025	27	-	26,8	0,2	14
	2024	56	1	30	27	33
Série L6	2025	41	2	35	8	32
	2024	44	4	7	41	42
Série O	2025	15 491	1 241	1 018	15 714	15 590

# Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

Les garanties des titres prêtés peuvent être composées d'obligations, de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

31 mars 2025 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	Période close	Début de la période	Émises/ réinvesties au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré de parts
	2024	15 300	1 638	1 447	15 491	15 275
Série T6	2025	3 548	383	763	3 168	3 356
	2024	4 482	440	1 374	3 548	3 834
Série T8	2025	2 584	236	861	1 959	2 293
	2024	5 182	353	2 951	2 584	3 519

## Rabais de courtage

Voir la note générale 9.

En plus de payer le coût des services de courtage lié à certaines transactions de titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au conseiller en valeurs. La valeur des services de recherche comprise dans les commissions versées par le Fonds à ces courtiers est la suivante :

Pour la période close le 31 mars 2025 (\$)	Pour la période close le 31 mars 2024 (\$)
25	23

## Prêt de titres

Veuillez vous référer à la note générale 10.

Pour les périodes closes les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, le revenu des prêts de titres du Fonds, déduction faite des retenues d'impôts s'établit comme suit :

	2025 (\$)	2024 (\$)
Revenu brut des prêts de titres	81	32
Frais de prêt de titres	(17)	(6)
Revenu net des prêts de titres reçu par le Fonds	64	26

Au cours des périodes closes les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, les frais de prêt de titres versés au dépositaire du Fonds, Compagnie Trust CIBC Mellon, s'élevaient à environ 18 % du revenu brut des prêts de titres.

La juste valeur des titres prêtés du Fonds compris dans les placements au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024 s'établit comme suit :

### Au 31 mars 2025

Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
25 125	26 586

### Au 31 mars 2024

Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
22 824	24 037

# Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

## 1. Informations générales

### a) Les Fonds

Les fonds (les « Fonds ») sont constitués de fiducies d'investissement à participation unitaire, de quasi-fiducies de fonds communs de placement et de fiducies de fonds communs de placement à capital variable non constituées en société établies sous le régime des lois de la province de l'Ontario par des déclarations de fiducie. Placements IA Clarington inc. (« IA Clarington ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire et le fiduciaire des Fonds. Le Gestionnaire est une filiale en propriété exclusive d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« iA »).

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Consulter l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien, sauf pour le Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars U.S., dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar américain.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Gestionnaire le 5 juin 2025.

L'adresse du siège social des Fonds est le 26 rue Wellington Est, Suite 600, Toronto (Ontario) M5E 1S2 Canada.

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, le gestionnaire de portefeuille, Industrielle Alliance, Gestion de placements inc., a été remplacé par IA Gestion mondiale d'actifs inc.

### b) Dates de présentation de l'information financière

Pour les Fonds (à l'exception du Fonds IA Clarington Agile de revenu mondial à rendement global, du Portefeuille IA Clarington mondial équilibré plus, du Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage, du Portefeuille IA Clarington d'actions mondiales plus, du Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage, du Fonds IA Clarington mondial macro Avantage, du Fonds IA Clarington Loomis international de croissance et du Mandat IA Clarington alternatif multistratégie) établis avant le 1<sup>er</sup> avril 2023, les états de la situation financière sont présentés aux 31 mars 2025 et 2024, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les états des flux de trésorerie portent sur les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024.

Les états de la situation financière du Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage, du Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage et du Fonds IA Clarington mondial macro Avantage sont présentés aux 31 mars 2025 et 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les états des flux de trésorerie portent sur la période de douze mois close le 31 mars 2025 et la période comprise entre la date d'établissement présentée dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds » et le 31 mars 2024.

Les états de la situation financière du Fonds IA Clarington Agile de revenu mondial à rendement global, du Portefeuille IA Clarington mondial équilibré plus, du Portefeuille IA Clarington d'actions mondiales plus, du Fonds IA Clarington Loomis international de croissance et du Mandat IA Clarington alternatif multistratégie sont présentés au 31 mars 2025. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les états des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre la date d'établissement présentée dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds » et le 31 mars 2025.

## 2. Mode de présentation

Les présents états financiers audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS de comptabilité) publiées par l'International Accounting Standards Board.

## 3. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables sont les suivantes :

### a) Jugements et hypothèses significatifs

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif, du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus significatifs comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

#### i) Classement et évaluation des placements

En procédant au classement et à l'évaluation des instruments financiers détenus par les Fonds, le Gestionnaire doit faire preuve d'un grand discernement pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. IFRS 9 comprend trois grandes catégories de classement pour les actifs financiers : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement des actifs financiers en vertu d'IFRS 9 est habituellement fondé sur le modèle d'affaires dans lequel l'actif financier est géré et ses caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. L'évaluation et la décision touchant l'approche de modèle d'affaires utilisée constituent un jugement comptable.

### b) Instruments financiers

#### i) Classement des instruments financiers

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les Fonds classent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations), leurs placements à court terme et leurs instruments financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs de parts.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur ou le coût amorti pour les Fonds Clic objectif. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par part présentée aux fins de

# Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

## ii) *Évaluation à la juste valeur*

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas il applique le cours moyen.

## iii) *Dépréciation d'actifs financiers*

À chaque période, les Fonds évaluent si le risque de crédit des actifs financiers classés au coût amorti a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et si une perte de crédit attendue doit être comptabilisée. Les Fonds procèdent par comparaison du risque de dépréciation des instruments financiers à la date de clôture et à la date de comptabilisation initiale. Étant donné l'échéance rapprochée des instruments financiers au coût amorti, les Fonds comptabilisent les pertes de crédit attendues selon la méthode simplifiée. Le montant des pertes de crédit attendues comptabilisé correspond à l'insuffisance prévue des flux de trésorerie actualisés sur la durée de vie de l'instrument financier.

## iv) *Décomptabilisation*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

## c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

## d) Trésorerie et marge

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Une partie des actifs d'un Fonds qui détient des instruments financiers dérivés est déposée auprès d'un courtier à titre de marge ou de garantie. La marge ou la garantie peut se composer de trésorerie ou de titres donnés en garantie. Les titres déposés à titre de marge ou de garantie sont évalués conformément aux politiques sur la juste valeur décrites précédemment et sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. Ces titres sont également présentés au poste « Placements » dans l'état de la situation financière. Pour ce qui est du Fonds IA Clarington de revenu à taux variable, du Fonds IA Clarington d'obligations de base plus et du Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars U.S., ces actifs ne font l'objet d'aucune restriction, autre que celles décrites dans les ententes spéciales de garde conclues entre le Fonds, le dépositaire et le courtier. Ces restrictions stipulent que si le dépositaire n'a pas reçu d'avis de la partie détenant la garantie, le Fonds peut transférer des actifs du compte de garde spécial en fournissant des instructions écrites au dépositaire, tant qu'une marge adéquate demeure dans le compte de garde spécial. Pour tous les autres Fonds, ces actifs ne font l'objet d'aucune restriction. La détention d'instruments financiers dérivés n'a aucune incidence sur la valeur liquidative du Fonds.

## e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Le revenu sur les instruments financiers dérivés présenté dans les états du résultat global correspond au revenu qu'a reçu le Fonds pour ces instruments financiers dérivés, qui ne sont pas détenus à des fins de couverture.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur base d'exercice. Le revenu correspond aux intérêts reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis.

Les gains (pertes) réalisés et la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen, ce qui ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro, et sans donner effet aux coûts de transactions.

Les gains ou pertes découlant de l'évaluation quotidienne des instruments financiers dérivés sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » jusqu'à ce que les contrats soient réglés ou échus. Les gains ou pertes réalisés au règlement ou à l'expiration des contrats sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés : Gain (perte) net réalisé ».

## f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les instruments financiers dérivés et l'obligation de chaque Fonds, autres que Fonds Clic objectif, au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur.

## g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les instruments financiers dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés » dans les états du résultat global.

## h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les

# Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

## i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

## j) Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les parts des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière de parts d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs des Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les coûts de transactions et les frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les parts rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les parts rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à leur valeur de rachat, ou au coût amorti dans le cas des Fonds Clic objectif.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Les distributions aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables.

Les titres de série FNB peuvent être rachetés n'importe quel jour de bourse, contre de la trésorerie, à un prix de rachat correspondant à 95 % du cours de clôture des titres à la date de rachat, sous réserve d'un prix maximum équivalant à la valeur liquidative par titre.

## k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si un Fonds constitue une entité d'investissement, le Gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si le Fonds présente les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, le Fonds obtient principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que les fonds répondent à la définition d'entité d'investissement et qu'ils sont tenus de comptabiliser les placements dans ses entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un fonds exerce un contrôle. Un fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échéant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

## l) Coûts de transactions

Les coûts de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Coûts de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

## m) Remboursements

Selon IFRS 9, la méthode de comptabilisation des remboursements anticipés des passifs financiers varie selon que la modification s'avère substantielle ou non. Si la modification est substantielle, le passif initial est décomptabilisé, et un nouveau passif est comptabilisé à la juste valeur. Si la modification n'est pas substantielle, les nouvelles conditions sont prises en compte dans le passif initial.

Une modification s'avère substantielle lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions diffère d'au minimum 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants selon les conditions initiales.

## 4. Nouvelles méthodes comptables et changements de méthodes comptables

Le 9 avril 2024, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la norme IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplace les dispositions de la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* et reprend nombre de ses exigences. La norme IFRS 18 établit une structure définie pour l'état du résultat où les produits et les charges sont classés dans des catégories distinctes définies et où de nouveaux sous-totaux définis sont imposés afin d'améliorer la comparabilité, et énonce les indications sur le classement des informations dans les états financiers de base ou les notes. Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 18 s'appliqueront rétrospectivement aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. L'adoption par anticipation est permise. Le Gestionnaire évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers des Fonds.

## 5. Gestion des risques financiers

### a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs

# Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument financier dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

## i) *Actions*

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

## ii) *Placements dans des fonds de référence*

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

## iii) *Obligations*

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations de gouvernements, d'obligations de sociétés, de titres adossés à des actifs, d'emprunts à terme, d'obligations à coupon zéro, d'obligations résiduelles et d'obligations municipales, mais qui peuvent aussi comprendre des titres adossés à des créances hypothécaires, des prêts, des débentures et d'autres titres de créance, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement ou du prix de titres à revenu fixe de qualité comparable, du coupon, de l'échéance et du type d'obligations ainsi que des prix fournis par les courtiers. Le calcul des intérêts attribués aux obligations à coupon zéro se fait selon la méthode de l'amortissement linéaire.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des

modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

Les placements dans ce type de créances peuvent inclure des engagements de prêts non financés, qui sont des obligations contractuelles de financement futur. Les engagements de prêts non financés peuvent inclure des facilités de crédit renouvelables, qui pourraient obliger un Fonds à fournir des liquidités supplémentaires sur demande de l'emprunteur. Les engagements de prêts non financés représentent une pleine obligation future, même si un pourcentage des montants engagés pourrait ne pas être utilisé par l'emprunteur. En vertu des normes IFRS de comptabilité, le Fonds a choisi de ne pas comptabiliser les engagements de prêts non financés à titre de passif dans les états de la situation financière. Il a plutôt annoncé la possibilité d'une obligation future dans les notes annexes.

## iv) *Évaluation de titres non cotés et d'autres placements*

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs de parts rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

## v) *Placements à court terme*

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables. En ce qui a trait au Fonds marché monétaire, le coût des placements à court terme ainsi que les intérêts courus se rapprochent de leur juste valeur.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans les paragraphes 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

## vi) *Trésorerie*

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

## vii) *Instruments financiers dérivés*

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

# Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

Les options et les contrats à terme standardisés sont évalués à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été réglés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Instruments financiers dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

## viii) *Autres informations*

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

## ix) *Établissement de la juste valeur*

Pour le calcul de la valeur liquidative, les Fonds ont adopté l'évaluation à la juste valeur dans le but de prévenir un trop grand nombre d'opérations à court terme sur les titres des Fonds et de limiter les possibilités d'anticipation du marché. L'évaluation à la juste valeur vise à fournir une valeur liquidative plus exacte en apportant des ajustements aux prix cotés ou publiés des actions qui ne sont pas nord-américaines, en fonction des événements importants qui se produisent entre la clôture qui a lieu le plus tôt sur les marchés autres que ceux de l'Amérique du Nord et le moment de l'établissement de la valeur liquidative. Ainsi, la juste valeur des actions aux fins du calcul de la valeur liquidative des Fonds peut différer du cours de clôture des actions.

## b) Risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui renvoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

### **Parts du fonds de référence**

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

## i) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de qualité supérieure selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Afin de surveiller la qualité de crédit des titres de créance sous-jacents « non notés », le gestionnaire de placements réalise sa propre évaluation de crédit au moyen de recherches internes pour une variété d'instruments qui ne sont pas notés par les agences publiques. Il évalue les principales données financières des émissions et les caractéristiques structurelles des instruments afin de calculer une notation implicite pour chacun des placements. La majorité des titres non notés évalués par le gestionnaire de placements ont une notation équivalente à la notation BBB. La notation BBB est la notation la plus basse que peut avoir une obligation de catégorie investissement. Une obligation de catégorie investissement est considérée comme un titre ayant un risque de défaut relativement faible.

## ii) *Risque de concentration*

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'une même catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

## iii) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien de parts en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les parts rachetables sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance

# Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être illiquides. Ces placements, qui comprennent les placements privés (actions et obligations), sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

La récente escalade du conflit russo-ukrainien a entraîné une guerre, l'imposition de sanctions économiques et une forte augmentation de la volatilité et de l'incertitude dans les marchés financiers. Il est difficile de prévoir la durée du conflit, des sanctions économiques, de la volatilité des marchés et de l'incertitude qui y est liée, ainsi que des mesures supplémentaires qui pourraient être prises par les gouvernements et quel pourrait être leur impact sur les économies, les entreprises et les marchés financiers mondiaux. Bien que la situation reste imprévisible, le Gestionnaire continue de suivre son évolution et son impact sur les Fonds. Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, certains Fonds n'avaient pas investi en Russie, d'autres n'y avaient placé que 1 % de leur actif net.

#### iv) *Risque de marché*

##### a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

##### b) Risque de change

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

##### c) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des instruments financiers dérivés, le risque maximal associé aux instruments financiers

correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revues quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

Veuillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

#### c) **Placements dans des entités structurées non consolidées**

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

Certains Fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou d'autres titres adossés à des actifs. Il peut s'agir de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, de titres adossés à des actifs, de titres garantis par des créances ou d'autres titres représentant, directement ou indirectement, une participation dans, ou garantis par et à verser sur, des emprunts hypothécaires immobiliers. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont issus du regroupement de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des actifs sont composés de différents types d'actifs, comme des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les Fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

#### d) **Compensation des actifs et des passifs financiers**

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés aux termes d'un accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Cet accord exige des garanties de la part de la contrepartie ou des Fonds. Le montant des actifs à donner en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur est surveillée quotidiennement. Les actifs mis en garantie par les Fonds peuvent comprendre, entre autres, de la trésorerie, des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada. Les Fonds peuvent recevoir des actifs de leur contrepartie à titre de garantie. Selon les conditions stipulées à l'annexe de soutien au crédit de l'ISDA, les Fonds peuvent être autorisés à vendre ou à redonner en garantie les actifs qu'ils ont reçus. De plus, en vertu de l'accord-cadre de l'ISDA, les Fonds détiennent un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation.

## 6. Contrats de change

La liste qui suit énumère les abréviations utilisées dans les tableaux des contrats de change inclus dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds ». Cette liste vise les Fonds ayant conclu des contrats de change :

AUD – Dollar australien; BRL – Réal brésilien; CHF – Franc suisse; CLP – Peso chilien; CNH – Yuan chinois; CNY – Yuan chinois; COP – Peso colombien; CZK – Couronne tchèque; DKK – Couronne danoise; EUR – Euro; GBP – Livre sterling; HKD – Dollar de Hong Kong; HUF – Forint hongrois; IDR – Roupie indonésienne;

# Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

ILS – Nouveau shekel israélien; INR – Roupie indienne; JPY – Yen japonais; KRW – Won sud-coréen; MXN – Peso mexicain; MYR – Ringgit malais; NOK – Couronne norvégienne; NZD – Dollar néo-zélandais; PHP – Peso philippin; PLN – Zloty polonais; RON – Leu roumain; SEK – Couronne suédoise; SGD – Dollar de Singapour; THB – Baht thaïlandais; TRY – Livre turque; TWD – Nouveau dollar taiwanais; USD – Dollar américain; UYU – Peso uruguayen; ZAR – Rand sud-africain.

## 7. Opérations avec des parties liées

### a) Frais de gestion

Chaque série des Fonds, à l'exception de la série I, de la série O et de la série V, verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

L'épargnant ou le Gestionnaire, et non le Fonds, doit négocier et payer directement les frais de gestion pour les parts des séries I, O et V. Ces frais ne peuvent dépasser les frais de gestion pour les parts des séries A ou T du Fonds.

L'épargnant, et non le Fonds, doit payer directement les frais de gestion pour les parts de série P, lesquels ne peuvent dépasser les frais de gestion pour les parts de série E de ce Fonds. Les frais de gestion pour la série P sont réglés au moyen d'un rachat de parts de série P détenues par l'épargnant.

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains détenteurs de parts en faisant en sorte que les Fonds versent à ces détenteurs de parts une distribution, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés. Si nous réduisons en partie les frais de gestion, un Fonds versera un montant égal à la réduction soit sous forme de distribution spéciale (une « distribution de frais de gestion », dans le cas des fonds constitués en fiducie), soit sous forme de remise directe (dans le cas des fonds constitués en société). Les distributions de frais de gestion ou les remises sont réinvesties dans des titres supplémentaires d'un Fonds et ne sont pas versées en espèces aux investisseurs.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre parties liées, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renoncements et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités. Même si les renoncements et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

Afin d'éviter le dédoublement des frais de gestion, si un Fonds investit directement dans un Fonds de référence géré par IA Clarington ou une société affiliée, il peut acheter des titres de série I (ou l'équivalent) du Fonds de référence et aucuns frais de gestion ni frais fixes ne seront imputés à l'égard de ces titres. Toutefois, si des titres de série I (ou l'équivalent) ne sont pas achetés dans ces circonstances, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de dédoublement des frais de gestion. De plus, si un Fonds investit dans un autre fonds commun de placement, il ne paiera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat en double pour l'achat ou le rachat de titres du Fonds de référence.

### b) Frais d'administration à taux fixe et frais d'exploitation

- i) *Pour tous les Fonds, sauf le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales*

Le Gestionnaire paie les frais d'exploitation de chaque Fonds, autres que les « frais du Fonds » (définis ci-après) (les « dépenses d'exploitation »), en retour du paiement par chaque Fonds de frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») pour chaque série d'un Fonds, sauf pour le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales.

Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de chaque série d'un Fonds. Ils sont calculés et payés de la même façon que le sont les frais de gestion du Fonds en question. Les frais d'exploitation payables par le Gestionnaire comprennent, sans toutefois s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais liés à l'agent des transferts et à la tenue des registres, les droits de garde, les frais administratifs et les frais pour les services de fiduciaire liés aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des notices annuelles, des aperçus du fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les coûts liés à la communication aux détenteurs de titres et les droits de dépôt de documents exigés par la réglementation. Le Gestionnaire n'est pas tenu de payer d'autres coûts, frais, honoraires ou droits, y compris ceux découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires concernant les coûts, frais, honoraires et droits mentionnés précédemment. Les programmes de rémunération des courtiers et les frais de publicité, de commercialisation et de promotion sont pris en charge par le Gestionnaire.

En plus des frais d'administration à taux fixe, les Fonds sont également tenus de payer certaines dépenses, les « frais du Fonds », qui comprennent les frais, les coûts et dépenses liés aux taxes et impôts, les coûts liés aux emprunts et intérêts, les frais des membres du conseil, les frais relatifs aux assemblées des détenteurs de titres, les frais du comité d'examen indépendant ou autres comités de direction, les coûts associés au respect de toutes les exigences gouvernementales et réglementaires imposées le ou après le 20 juin 2013 (incluant les dépenses d'exploitation connexes), et tout nouveau type de coût, de dépense ou de frais non engagé avant le 20 juin 2013, y compris les frais découlant des exigences gouvernementales ou réglementaires liées aux dépenses d'exploitation ou à des services externes qui n'étaient habituellement pas exigés au sein de l'industrie canadienne des fonds communs au 20 juin 2013. Le Gestionnaire peut, au cours de certaines années et dans certains cas, payer une partie des frais d'administration à taux fixe ou des frais du Fonds d'une série. La décision de prendre en charge les frais d'administration à taux fixe ou les frais du Fonds, ou une partie de ceux-ci, est examinée tous les ans et est prise à l'appréciation du Gestionnaire, sans avis aux détenteurs de titres.

- ii) *Pour le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales*

Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales est responsable du paiement de toutes les dépenses liées à ses opérations et à ses activités. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les honoraires juridiques, d'audit et de garde, les impôts, les frais de courtage, les frais financiers, les dépenses d'exploitation et les frais administratifs ainsi que divers autres frais et charges. Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales est responsable des frais, charges et dépenses liés aux rapports financiers ou autres et aux prospectus requis pour le placement de titres. Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales est également responsable de ses frais d'exploitation, qui sont calculés et comptabilisés quotidiennement en fonction de sa valeur liquidative moyenne. Le Gestionnaire paie ces frais d'exploitation pour le compte du Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales, à l'exception de

# Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

certaines charges, comme les frais financiers et les impôts, et le Fonds le rembourse par la suite. Les programmes de rémunération des courtiers et les frais de publicité, de commercialisation et de promotion sont pris en charge par le Gestionnaire.

Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales ne paie pas de frais de gestion au Gestionnaire. Les frais de gestion sont plutôt payés par l'épargnant. Comme les Fonds Clic objectif investissent dans le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales et que Placements IA Clarington inc. est le Gestionnaire du Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales et des Fonds Clic objectif, aucun frais de gestion n'est payable par les Fonds Clic objectif.

IA Clarington est une filiale à part entière de l'Industrielle Alliance. Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales offre uniquement des séries institutionnelles de parts destinées exclusivement à d'autres fonds communs de placement ou à des investisseurs institutionnels. Les parts du Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales sont détenues uniquement par les Fonds Clic objectif.

## c) Courtiers

Certains Fonds ont conclu ou peuvent conclure des conventions de courtier standards avec iA Gestion privée de patrimoine inc. (auparavant, Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.), une filiale de l'Industrielle Alliance et une société liée.

## d) Autres opérations avec des parties liées

Conformément à la législation en valeurs mobilières applicable, les Fonds peuvent s'appuyer sur les instructions permanentes du comité d'examen indépendant (CEI) pour effectuer les transactions suivantes :

- i) *négoier des titres d'IA Société financière inc.;*
- ii) *investir dans des titres pendant la période où un courtier qui est une partie liée agit à titre de preneur ferme pour ces titres, ou 60 jours après la fin de cette période;*
- iii) *acheter des titres auprès d'un autre fonds d'investissement géré par IA Clarington, ou lui vendre des titres.*

Les instructions permanentes applicables exigent que ces transactions soient effectuées conformément aux politiques d'IA Clarington et qu'IA Clarington informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes. Les politiques d'IA Clarington exigent que les décisions de placement reflètent l'appréciation professionnelle du gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt des Fonds.

## 8. Parts rachetables

Les parts rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément aux objectifs de placement décrits dans le prospectus du Fonds. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables présentent les variations touchant les parts rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

Les parts rachetables autorisées de chaque série des Fiducies se composent d'un nombre illimité de parts sans valeur nominale.

Les parts d'une série d'une fiducie sont rachetables au gré du détenteur, conformément à la déclaration de fiducie, à la valeur liquidative courante de la série.

Les parts de chaque Fonds sont réputées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples de chaque Fonds et du fait que chaque série a

des caractéristiques différentes. Les parts en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si le détenteur de parts le demande). Par conséquent, l'obligation de rachat n'est pas la seule obligation contractuelle liée aux parts. Les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les frais d'achat et de rachat imputés aux détenteurs de parts des séries A, B, B5, T4, T5, T6, T8, X, X5, X8 et Y d'une fiducie diffèrent selon l'option d'achat. Il peut s'agir de frais prélevés à l'acquisition et payables au courtier ou de frais prélevés au rachat payables au Gestionnaire. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les parts de série DA et de série DF sont offertes aux investisseurs qui investissent des sommes d'au moins 1 000 \$. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les parts de séries E, E4, E5, E6, E8, EX, EX5 et EX6 sont offertes aux investisseurs qui investissent au moins 100 000 \$. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les détenteurs de parts des séries EF, EF4, EF5, EF6, F, F4, F5, F6, F8, FX, FX5, FX6 et W d'une fiducie ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat. Les investisseurs versent à leur courtier des frais annuels dont le montant est négocié avec celui-ci, en contrepartie de conseils en placement et d'autres services. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les détenteurs de parts des séries I, O et V d'une fiducie ne paient pas de commission à l'achat ou de frais de rachat. Ils négocient plutôt des frais distincts qu'ils versent directement au Gestionnaire. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds pour les parts de séries I, O et V.

Les titres de série U de chaque Fonds sont offerts aux investisseurs qui souscrivent des titres aux termes d'une entente de compte à gestion unifiée par l'intermédiaire d'un courtier. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les courtiers des détenteurs de parts de séries L, L4, L5, L6, L8, LX et LX5 paient des frais de rachat au Gestionnaire. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries. Ces séries ne sont plus offertes. À la date d'expiration des frais de rachat, les investisseurs de ces séries seront transférés vers une option d'entrée d'une autre série.

Les parts de séries P, P4, P5 et P6 sont offertes aux investisseurs qui investissent au moins 100 000 \$. Les investisseurs paient directement au Gestionnaire des frais de gestion établis selon le montant de leur investissement. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds pour les parts de séries P, P4, P5 et P6.

En raison de changements réglementaires, les séries A, T4, T5, T6, T8, T10, X, X5 et Y désormais exclues des souscriptions dans le cadre de l'option de frais d'acquisition reportés et de l'option des frais d'acquisition modiques.

Les frais de gestion demandés par le Gestionnaire à chaque Fonds pour toutes les parts autres que celles des séries I, O, U et V sont répertoriés dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

Un Fonds peut émettre des séries qui offrent des distributions mensuelles. Les distributions mensuelles sont généralement composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Les distributions peuvent être réinvesties dans des parts supplémentaires ou versées en espèces. Les distributions du Fonds sur les titres de série FNB seront des distributions en trésorerie. Si vous souscrivez des

# Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

titres de série FNB la veille de la date de clôture des registres pour les distributions, vous n'aurez pas droit au versement des distributions sur ces titres.

## 9. Rabais de courtage

En plus de servir à payer le coût des services de courtage relatifs aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de placements. La valeur des services de recherche inclus dans les commissions payées par les Fonds à ces courtiers figure dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

## 10. Prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations seront utilisées conjointement avec d'autres stratégies de placement afin d'enregistrer de meilleurs rendements. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité par le fait que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus comme garantie par les Fonds, en relation avec ces opérations, est d'au moins 105 % de la juste valeur des titres prêtés, à l'exception des prêts de titres américains ou de titres à revenu fixe mondiaux, pour lesquels le pourcentage applicable sera de 102 %. Ce montant est déposé par l'emprunteur auprès d'un agent de prêt jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit rendu aux Fonds afin de répondre au risque de défaillance de la contrepartie ou d'insuffisance de la garantie. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, la garantie additionnelle étant obtenue ou remboursée selon les fluctuations des valeurs marchandes. Le Fonds a pour pratique d'obtenir une garantie de l'agent de prêt pour couvrir tout défaut de la contrepartie, y compris l'insuffisance de la garantie. Le revenu des prêts de titres est présenté séparément dans l'état du résultat global.

## 11. Impôts sur le revenu

Les Fonds répondent à la définition de fiducie de fonds commun de placement, de quasi-fiducie de fonds commun de placement ou de fiducie d'investissement à participation unitaire en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur la partie de leur revenu net de placement, y compris le montant net des gains réalisés, qui est distribué aux détenteurs de parts. Ce revenu distribué est imposable dans les mains des détenteurs de parts. Pour les fiducies de fonds communs de placement, l'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés est généralement recouvrable au fur et à mesure des rachats en vertu des dispositions sur le remboursement contenues dans la Loi de l'impôt. Aucune charge d'impôts sur le revenu n'a été inscrite dans ces états financiers puisque suffisamment de revenu et de gains nets en capital réalisés ont été distribués aux détenteurs de parts. Si un Fonds ne répond pas à la définition de fiducie de fonds commun de placement de la Loi de l'impôt au cours d'une année d'imposition, le Fonds i) pourrait être assujetti en vertu de la Loi à l'impôt minimum de remplacement, ii) ne serait pas admissible au remboursement au titre des gains en capital en vertu de la Loi pour l'année en question, iii) pourrait être soumis aux dispositions de la Loi sur les « biens évalués à la valeur du marché » décrites ci-dessous et iv) pourrait être assujetti à un impôt spécial de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt, et décrit ci-dessous, pour l'année en question.

Si un Fonds ne répond pas à la définition de fiducie de fonds commun de placement et que plus de 50 % des parts (calculé selon la juste valeur de marché) sont détenues par au moins un porteur de parts qui est considéré comme une « institution financière » selon les règles spéciales sur les « biens évalués à la valeur du marché » de la Loi de l'impôt, le Fonds sera alors considéré comme

une institution financière conformément à ces règles spéciales. En conformité avec ces règles, le Fonds devra déclarer à titre de revenu au moins une fois par année les gains et les pertes cumulés de certains types de titres de créance et d'actions détenus. Il devra aussi se conformer à des règles spéciales concernant l'inclusion des revenus provenant de ces titres. Les revenus découlant de ce traitement seront compris dans les montants à distribuer aux porteurs de parts. Dans le cas où plus de 50 % des parts du Fonds cesseraient d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du Fonds sera réputé avoir pris fin immédiatement avant que cette situation survienne, et les gains et les pertes comptabilisées avant ce moment seront réputés comme étant réalisés par le Fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition débutera alors pour le Fonds. Pour cette année et les suivantes, les règles spéciales sur les « biens évalués à la valeur du marché » ne s'appliqueront plus à ce Fonds, et ce, tant que pas plus de 50 % des parts du Fonds sont détenues par des institutions financières.

Si, à n'importe quel moment au cours d'une année, un porteur de parts d'un Fonds qui ne répond pas à la définition de fiducie de fonds commun de placement de la Loi de l'impôt au cours de cette année est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le Fonds devra verser un impôt spécial correspondant à 40 % de son « revenu de distribution » conformément à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt et au sens de cette loi. Les « bénéficiaires étrangers ou assimilés » comprennent les non-résidents, et le « revenu de distribution » comprend les gains en capital imposables provenant de dispositions tirés de « biens canadiens imposables » ainsi que le revenu provenant d'entreprises exploitées au Canada (y compris, s'il y a lieu, les gains sur certains instruments dérivés). Un Fonds assujetti à l'impôt de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt peut désigner un bénéficiaire afin que les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés reçoivent un crédit d'impôt pour la part qui leur est attribuable de l'impôt payé par le Fonds conformément à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt.

Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales, le Fonds IA Clarington Inhance PSR actions mondiales, le Fonds IA Clarington mondial macro Avantage, le Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage et le Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage sont des fiducies de placement à participation unitaire, et le Portefeuille IA Clarington Inhance PSR prudent, le Fonds IA Clarington Inhance PSR de petites capitalisations mondiales et le Fonds IA Clarington Loomis international de croissance sont réputés être des quasi-fiducies de fonds communs de placement.

À la fin de l'année d'imposition, le 31 décembre 2024, les Fonds affichaient des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital pouvant être reportées aux fins de l'impôt sur le revenu, comme il est présenté dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds ». Les pertes autres qu'en capital expirent aux dates indiquées. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en déduction de gains en capital futurs.

Le revenu des placements détenus par les Fonds peut être soumis à des retenues d'impôts dans des territoires autres que ceux des Fonds, en fonction des exigences du pays d'origine. Le cas échéant, les retenues d'impôt sont présentées à un poste distinct de l'état du résultat global.

En règle générale, les gains et les pertes résultant de l'utilisation d'instruments dérivés et des opérations de ventes à découvert seront réalisés à titre de revenu et non à titre de capital. Toutefois, les gains et les pertes réalisés sur les options d'achat couvertes et les ventes à découvert de « titres canadiens » sont des gains et des pertes en capital. Cependant, si un fonds commun de placement a recours aux dérivés comme couverture pour limiter ses gains ou ses pertes sur un actif précis ou un groupe d'actifs, les gains et les pertes provenant de ces dérivés sont généralement des gains ou des pertes en capital. Dans certaines circonstances,

# Notes générales aux états financiers

31 mars 2025

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

les pertes subies par les Fonds en fiducie (particulièrement les structures de fonds de fonds) peuvent être suspendues ou restreintes. Par conséquent, elles ne peuvent pas être utilisées pour protéger les gains en capital.

## 12. Honoraires d'audit

Les honoraires payés ou à payer par IA Clarington à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et aux autres cabinets membres du réseau PwC pour des services d'audit et autres que d'audit des Fonds pour la période close le 31 mars 2025 s'établissent à 560,5 \$ (475 \$ au 31 mars 2024).

## 13. Révision de l'information comparative

Dans les notes propres au Fonds, et selon le cas, les données comparatives des informations quantitatives liées aux risques de crédit, de change et d'intérêt ont été révisées pour tenir compte de la baisse du seuil. Ces risques sont maintenant exposés lorsque des placements qui leur sont assujettis dépassent 1 % de la valeur liquidative totale du Fonds au 31 mars, plutôt que le seuil précédent de 5 %.

Dans les notes propres au Fonds, l'information sur les engagements de prêts non financés a été mise à jour afin de refléter les valeurs quantitatives en dollars canadiens au 31 mars 2024. Auparavant, les montants étaient présentés en dollars américains.

PLACEMENTS IA CLARINGTON INC.

Bureau administratif : 26, rue Wellington Est, bureau 600 • Toronto (Ontario) • M5E 1S2 • 1 888 860-9888  
Siège social : 1080, Grande Allée Ouest • case postale 1907, succursale Terminus • Québec (Québec) • G1K 7M3

courriel : [iafunds@ia.ca](mailto:iafunds@ia.ca) • [www.iaclarington.com](http://www.iaclarington.com)